

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DE L'UZEGE PONT DU GARD

Version Septembre 2018



SCoT
UZÈGE - PONT DU GARD
2030

SOMMAIRE

AXE 1 ASSURER UN DEVELOPPEMENT VERTUEUX ET DURABLE

4

AMBITION 1.1. P.5
Définir l'armature paysagère comme support d'attractivité

AMBITION 1.2. P.9
Préserver et mettre en réseau les espaces naturels et agricoles

AMBITION 1.3. P.12
S'engager dans une urbanisation durable et économe en prenant en compte le risque

AXE 2 PRIVILEGIER LA SOLIDARITÉ & LA PROXIMITE TERRITORIALE

16

AMBITION 2.1. P.17
Construire une armature territoriale équilibrée

AMBITION 2.2. P.20
Diversifier l'offre de logements pour pérenniser le dynamisme démographique

AMBITION 2.3. P.22
Répondre aux besoins de mobilité et de communication

AMBITION 2.4. P.25
Participer à la lutte contre les changements climatiques

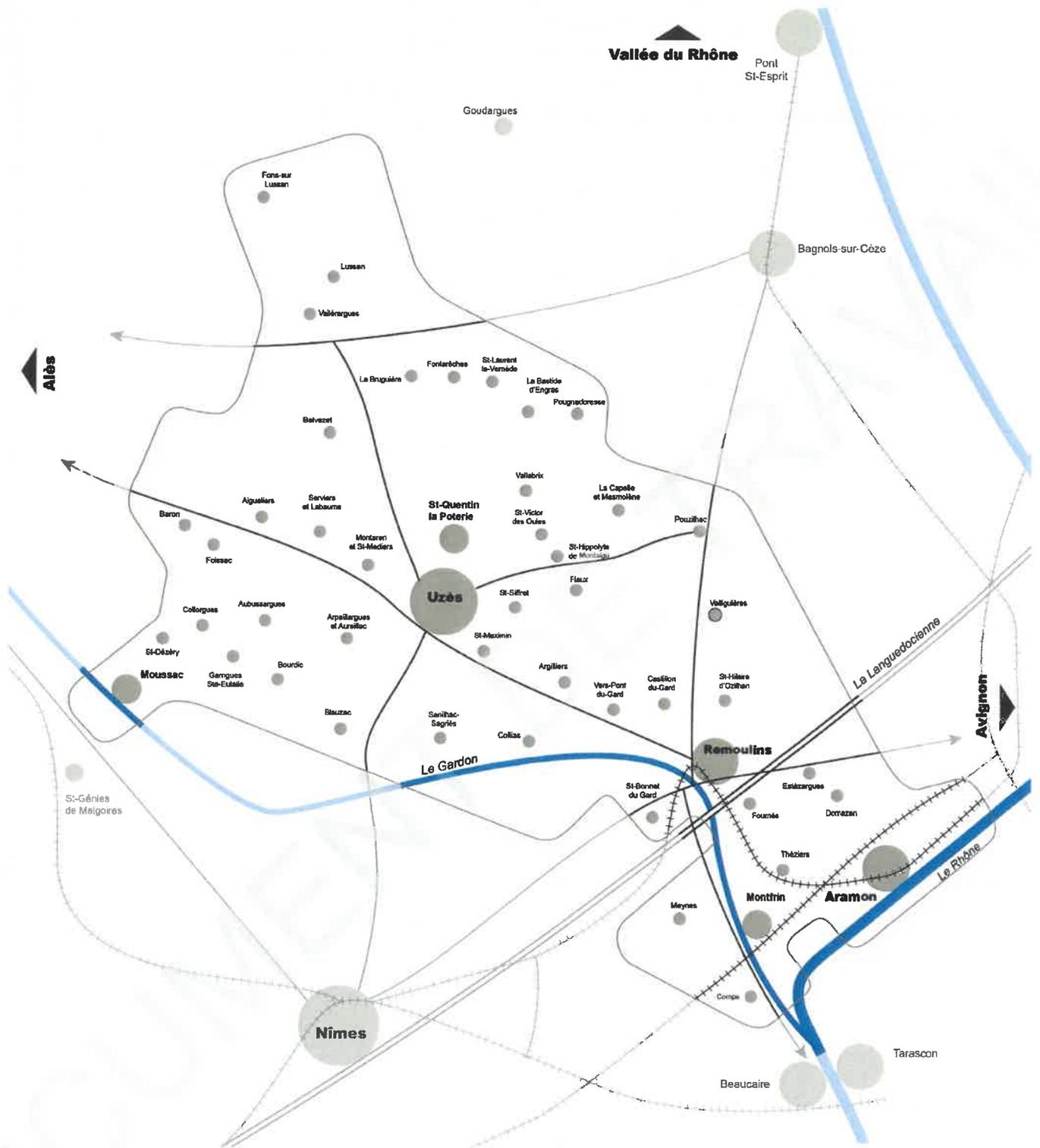
AXE 3 IMPULSER UN NOUVEAU RAYONNEMENT POUR ASSURER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

27

AMBITION 3.1. P.28
Dynamiser l'économie locale

AMBITION 3.2. P.33
Organiser l'économie touristique et patrimoniale

AMBITION 3.3. P.36
Valoriser pleinement le positionnement stratégique de l'Uzège Pont du Gard



CARTE REPÈRE

A'U | agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

-  Villes et villages
-  Routes
-  Autoroutes
-  Voies ferrées
-  Cours d'eau

AXE 1

ASSURER UN DEVELOPPEMENT VERTUEUX ET DURABLE



AMBITION 1.1

DÉFINIR L'ARMATURE PAYSAGÈRE COMME SUPPORT D'ATTRACTIVITÉ

Les élus, à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), décident de conforter les dynamiques démographiques et résidentielles pour préserver l'identité rurale de l'Uzège Pont du Gard et maintenir la qualité du cadre de vie du territoire.

Le paysage de l'Uzège Pont du Gard est un témoin perceptible du modèle de développement économique, sociétal et environnemental du territoire. Au niveau économique, le paysage révèle l'importance de la vocation agricole, industrielle et artisanale. Au niveau sociétal, il traduit une organisation urbaine en chapelet de petits villages qui offrent un réseau de proximité et d'échanges, dans un tissu bâti traditionnellement dense et ramassé. Au niveau environnemental, le paysage révèle l'importance des espaces non bâtis et une bonne préservation des espaces à caractère naturel.

AMBITION 1.1.1

LES PAYSAGES AGRICOLES ET NATURELS, UNE RICHESSE À S'APPROPRIER

Les vignes et les garrigues sont les éléments singuliers majeurs du paysage de l'Uzège Pont du Gard. L'agro-pastoralisme et la viticulture créent des paysages soignés, cadres de vie agréables pour les habitants.

Le territoire, est constitué d'une multitude d'espaces naturels qui offre une diversité d'ambiances. En situation ouverte de plaine ou fermée des gorges, les paysages liés au Gardon sont uniques. De nombreuses combes et gorges découpent les grands plateaux et les massifs. Véritables liens, permettant la circulation des hommes, des animaux et de l'eau, ces paysages se distinguent par leur qualité picturale et leur caractère sauvage. De plus, plusieurs paysages de zones humides animent le territoire. Enfin, les massifs boisés renferment une richesse faunistique et floristique forte. **L'objectif n°1 est de préserver la diversité des paysages naturels remarquables.**

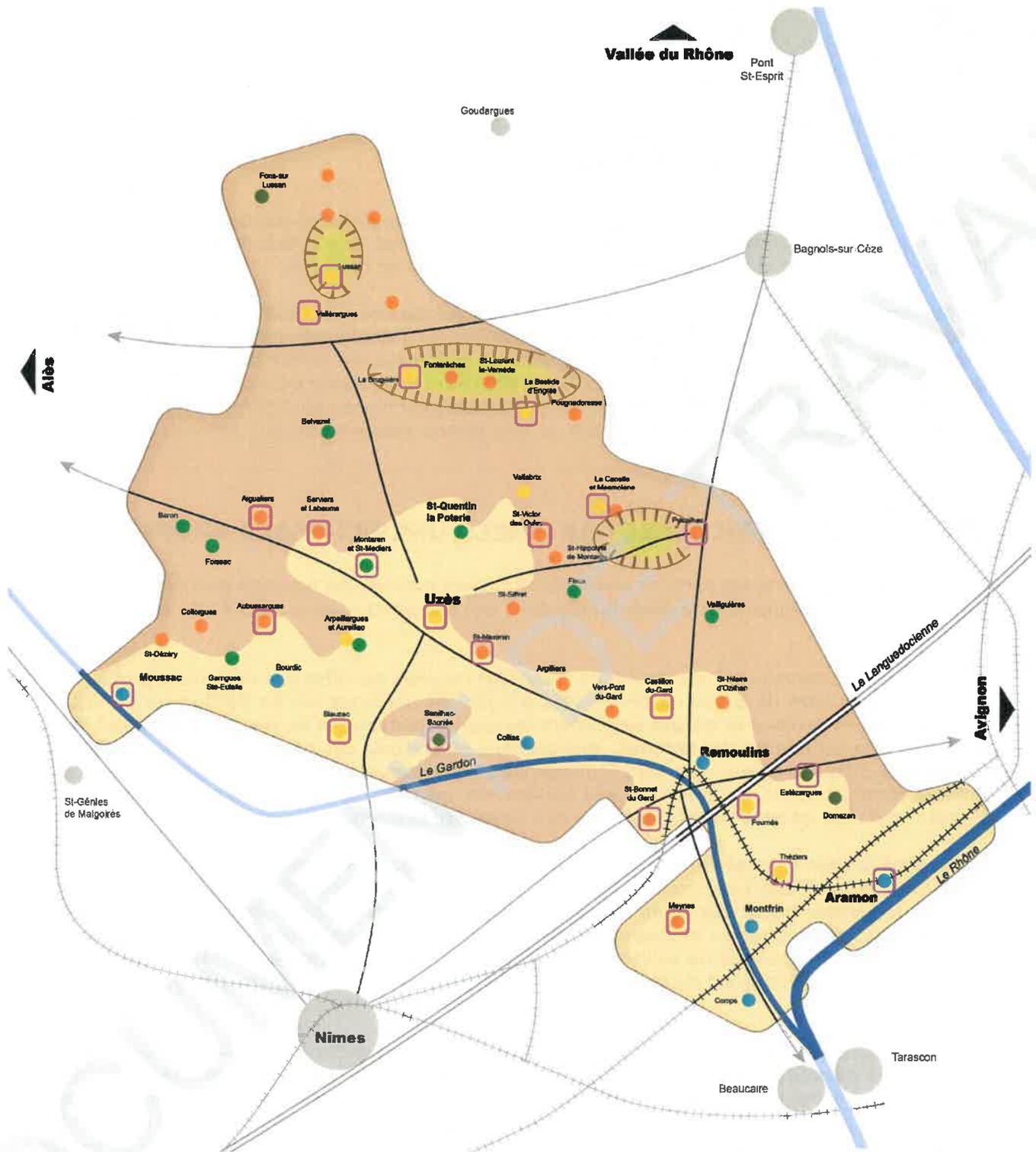
Les petites plaines cultivées représentent des îlots privilégiés où s'organisent les cultures et l'habitat. Elles forment des «respirations spatiales» essentielles pour le territoire dans un cadre environnant fortement boisé. Certaines terres agricoles de fond de vallon et de plaine représentent des paysages remarquables et disposent par ailleurs d'un fort potentiel agronomique. Sur ces secteurs, il paraît important de veiller à ce que l'urbanisation future ne vienne pas déstructurer le parcellaire. **L'objectif n°2 est de protéger les terres agricoles à forte valeur paysagère de toutes constructions.**

L'analyse paysagère montre que les reliefs offrent un cadre singulier. Les extensions urbaines se sont parfois développées de façon diffuse sur les reliefs et ont parfois gommé les transitions nettes entre relief et plaine. Toute intervention sur les reliefs demande une réflexion de choix pour préserver les parties boisées, limiter les modifications topographiques. **L'objectif n°3 est de réaliser un travail sur les formes urbaines dans le cadre de la requalification des bourgs et en cas d'extension.**

AMBITION 1.1.2

RENFORCER LA QUALITÉ DU PAYSAGE HABITÉ

L'étude paysagère a montré les subtilités et l'originalité d'implantation des villages et des hameaux par rapport au relief, à l'eau, à la couverture végétale. Leur relation au socle naturel ou à l'espace agricole est forte. La prise en considération des formes urbaines historiques et des relations qu'elles entretiennent avec leur paysage immédiat doit permettre de mieux guider leur développement. Or depuis les années 60, un étalement urbain s'opère notamment le long des linéaires sans relation avec les paysages. Aussi, **l'objectif n°4 est de promouvoir des silhouettes villageoises en**



UTILISER LES SPÉCIFICITÉS PAYSAGÈRES COMME SUPPORT D'ATTRACTIVITÉ

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

S'approprier la richesse des paysages agricoles et naturels, en protégeant, en s'appuyant et/ou valorisant :



Le relief et les caractéristiques scénographiques qu'il occasionne et les spécificités paysagères qu'il génère

Les petites plaines cultivées, incisées dans le massif calcaire

Renforcer la qualité du paysage habité, en prenant en compte et en mettant en scène les caractéristiques :

- Des villages de plaine
- Des villages de plateau
- Des villages perchés
- Des villages de piémont
- Des villages de cours d'eau

Prendre garde au paysage habité, en préservant ou en requalifiant :

- Les silhouettes sensibles

cohérence avec le socle naturel et agricole.

Pour ce faire, cinq typologies de paysages ont été identifiées. Les villages de plaine, pour lesquels les liens physiques au paysage agricole (perspectives, orientations du parcellaire) seront étudiés. Pour les villages de plateau, ce sont les différentes accroches aux structures paysagères (chemins, murets) en place qu'il faudra respecter. Pour les villages perchés, ce sont les liens visuels au grand paysage et le respect du relief (limite paysagère) qui seront à privilégier. Pour les villages de piémont, il s'agira de se préoccuper de la bonne intégration à la pente et des interfaces entre espaces boisés et agricoles. Pour les villages de cours d'eau, une réflexion sur les différents liens à l'eau sera à mener.

Les entrées de ville ainsi que les portes d'entrée du territoire définissent la première image que l'on se fait des lieux. Aujourd'hui, le paysage de certaines entrées est brouillé par des choix urbains hétéroclites et juxtaposés (urbanisation diffuse, accumulation de réseaux et de signalétiques). Il est important de les redonner à lire et de les valoriser. De plus, certains grands axes de circulation (RN100, RD986, RD981) ne permettent plus une lecture claire du paysage. Ils sont détériorés par des pressions urbaines (urbanisation linéaire, urbanisme commercial), une surabondance des panneaux publicitaires et des surlargeurs routières. **L'objectif n°5 est de valoriser la lecture du paysage habité.**

Les bâtiments d'activité, par leur implantation, leurs matériaux, leurs teintes ont un fort impact visuel dans le paysage. De surcroît, avec l'urbanisation contemporaine, qui s'est faite de façon rapide, certains «socles paysagers» ont été dépassés et la limite claire entre front bâti et espaces naturels ou agricoles a disparu. **L'objectif n°6 est d'affirmer des limites claires et des liens de qualité entre les espaces urbanisés et les espaces naturels ou agricoles.**

AMBITION 1.1.3

PROMOUVOIR LA DÉCOUVERTE DU PAYSAGE

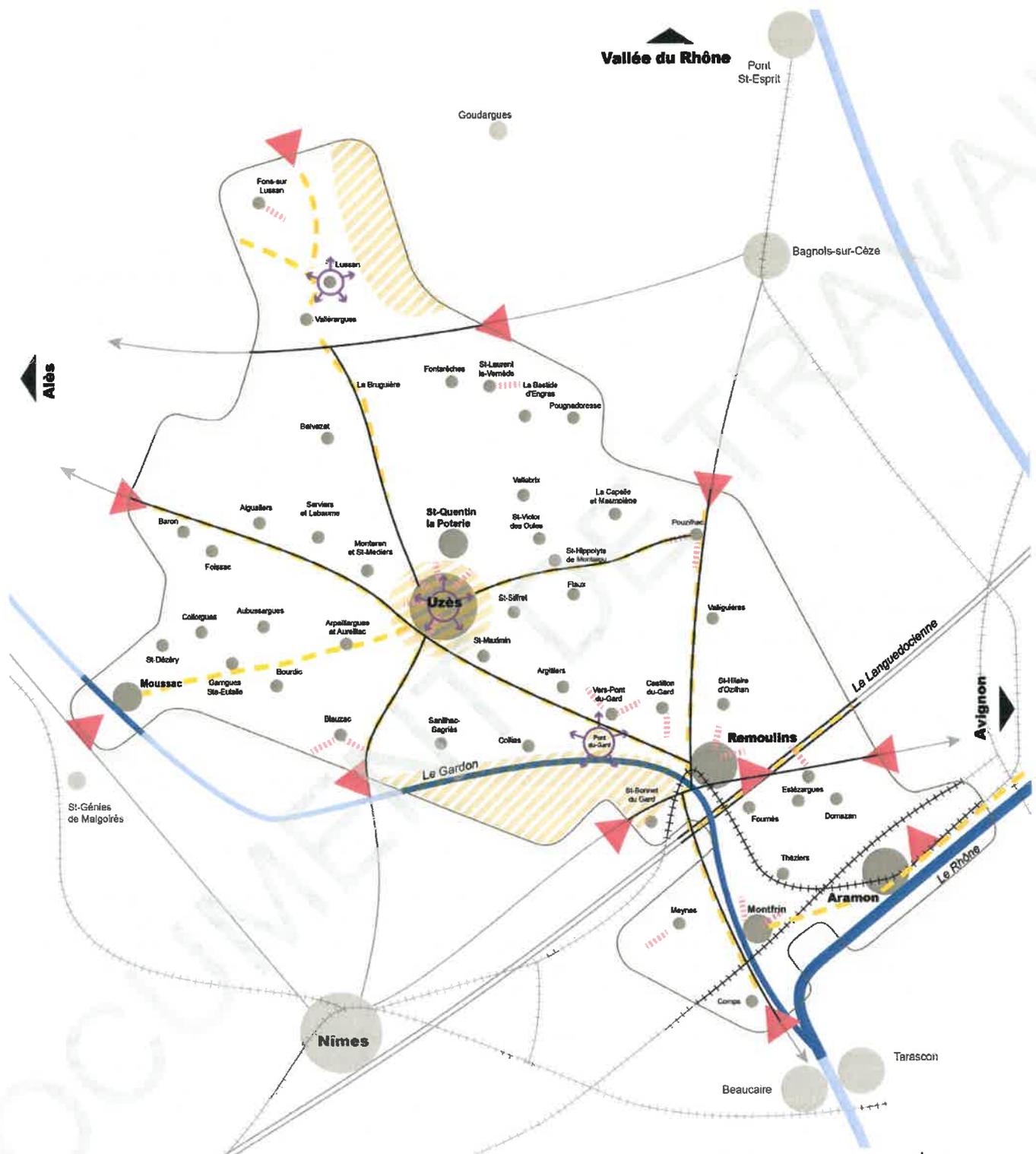
La lecture du territoire est essentielle pour comprendre et définir un cadre de vie reconnu et partagé par tous. Les paysages découverts offrent des ambiances changeantes que l'on soit dans la plaine agricole ou sur les reliefs boisés. L'analyse des vues permet d'identifier les composantes naturelles et humaines qui participent à la spécificité du paysage. **L'objectif n°7 est de mettre en scène ces vues.** Aussi, les vues panoramiques depuis des sites remarquables comme la ronde du Barry de Lussan, le site de la table d'orientation d'Uzès et le Pont du Gard sont à promouvoir et à valoriser.

De même certaines routes seront valorisées pour créer des «trajets de paysage».

L'attractivité du paysage du territoire de l'Uzège - Pont du Gard est due en grande partie à la beauté des silhouettes villageoises et à leur diversité. L'implantation des villages ne s'est pas faite au hasard. Les villages se sont ancrés sur des sites stratégiques ou défensifs, à proximité de sources, économisant les meilleures terres agricoles, se protégeant des inondations, profitant de vues très larges sur le paysage. **L'objectif n°8 est de valoriser la diversité des villages.**

Le patrimoine architectural historique est très important sur le territoire. Se distinguent en particulier les nombreux châteaux en position haute et à proximité des villages et les mas et édifices remarquables en situation isolée comme les chapelles. Leur cadre paysager, bosquets d'arbres donnant de l'ombre et parcelles agricoles ouvertes, mérite d'être respecté comme une mise en scène indissociable. Du fait de leur isolement et de leur volumétrie, ces édifices ont un effet visuel important dans les plaines agricoles. **L'objectif n°9 est d'identifier ce patrimoine et de réglementer toute construction nouvelle pour éviter le mitage de l'espace et garder l'harmonie du bâti préexistant.**

Enfin le territoire comprend un patrimoine lié à l'eau et à l'agriculture très présent. Ce patrimoine monumental ou vernaculaire se doit d'être conservé. Cependant, le patrimoine est vivant et il doit être possible de redonner des vocations à ces patrimoines emblématiques. **L'objectif n°10 est de permettre les restaurations et les réappropriations du patrimoine agricole et lié à l'eau dès lors que leur forme architecturale est préservée.**



UTILISER LES SPÉCIFICITÉS PAYSAGÈRES COMME SUPPORT D'ATTRACTIVITÉ

A'U agence d'urbanisme région nimoise et aliénoise

Promouvoir et valoriser la découverte du paysage, en préservant et/ou en améliorant :

-  Les entrées de territoire
-  Perspectives paysagères à préserver
-  Les entrées de villes
-  Les axes de découvertes stratégiques (routes et/ou véloroutes)
-  Les sites grandioses

AMBITION 1.2

PRÉSERVER ET METTRE EN RÉSEAU LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

L'armature verte et bleue correspond au maillage que constituent les espaces agricoles, naturels et forestiers associés au réseau hydrographique et aux zones humides. Support de déplacements des espèces au sein du territoire, elle joue un rôle écologique majeur, mais assure également de multiples fonctions : paysagères, agricoles, récréatives, de gestion des risques naturels et de régulation du climat, que le SCoT entend préserver.

AMBITION 1.2.1

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ POUR RENFORCER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

L'armature verte et bleue du SCoT de l'Uzège Pont du Gard révèle des qualités environnementales et paysagères sur lesquelles le développement du territoire s'appuiera pour répondre à un objectif de préservation de la biodiversité et de valorisation de la qualité du cadre de vie.

Facteur d'attractivité pour le territoire, l'armature verte et bleue prend en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Languedoc-Roussillon et inclut le patrimoine naturel et paysager local qui comprend les espaces de garrigues, les milieux de mosaïque agricole porteurs de biodiversité, les boisements localisés en plaine, ainsi que l'ensemble du réseau hydrographique et les zones humides. Les corridors écologiques potentiels et les continuités aquatiques sont également mis en évidence et il s'agit de garantir le maintien, et si nécessaire la restauration de leur fonctionnalité écologique. De manière plus globale, **l'objectif n°11 est de préserver durablement les espaces et éléments pointés dans l'armature verte et bleue dans une perspective de conservation de la biodiversité et de restauration de la qualité des milieux.**

Il convient également de concevoir les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux, en s'appuyant sur la démarche « Eviter Réduire Compenser » qui vise à anticiper et limiter les impacts des projets d'aménagement sur la biodiversité. Par ailleurs, l'objectif de réduction de la consommation d'espaces affiché dans le SCoT et les dispositions visant à encadrer les futures extensions urbaines permettent d'envisager un développement urbain respectueux des grands équilibres naturels et agricoles.

Enfin une coopération sur la définition d'une trame verte et bleue interterritoire telle qu'impulsée entre le SCoT Sud Gard et le SCoT de l'Uzège Pont du Gard doit être pensée à l'échelle des grands territoires. Les espaces naturels ainsi que les cours d'eau ne s'arrêtent pas aux limites territoriales. **L'objectif n°12 est d'avoir une protection cohérente de l'armature Verte et Bleue sur l'ensemble du grand territoire et de l'InterSCoT.**

AMBITION 1.2.2

PROTÉGER LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE ET LES ESPACES QUI LUI SONT ASSOCIÉS

Conformément aux dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Gardons, le SCoT entend réaffirmer le rôle de réservoirs de biodiversité de l'ensemble de milieux aquatiques et humides de l'Uzège Pont du Gard. Dans un espace méditerranéen où l'eau est rare, ces milieux jouent un rôle majeur dans le fonctionnement écologique du territoire.

Les cours d'eau tels que le Rhône ou le Gardon, ainsi que leurs principaux affluents, sont des lieux propices aux échanges biologiques et sédimentaires et garantissent la continuité entre écosys-

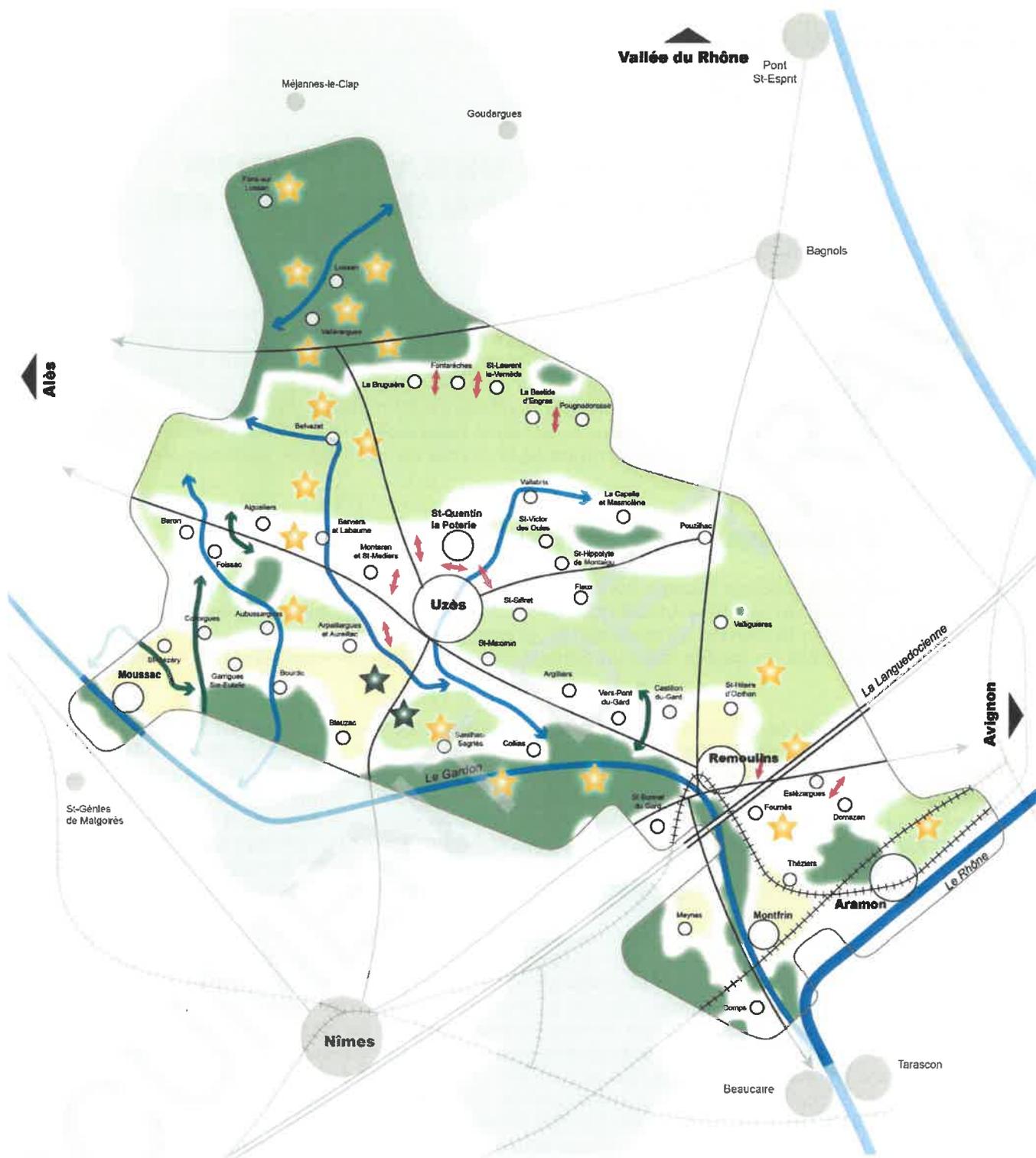
tèmes. Avec les milieux qui leur sont associés : ripisylves, zones humides, étangs, espaces de mobilité des cours d'eau, ils assurent des fonctions d'échanges, d'épuration des eaux, de lutte contre les inondations et contre l'érosion particulièrement importantes pour le territoire et constituent des zones refuges pour de nombreuses espèces. **L'objectif n°13 est d'assurer la protection de ces espaces et de veiller à la préservation et à la restauration des ripisylves et des zones humides.**

AMBITION 1.2.3

ENCOURAGER LA PERMÉABILITÉ ÉCOLOGIQUE DANS L'ESPACE URBAIN

Le SCoT souhaite affirmer le rôle que peuvent jouer les espaces de nature en milieu urbain (parcs, boisements, jardins, etc.), ainsi que les espaces non bâtis plus ordinaires (squares, alignements plantés, voies cyclables, délaissés d'accompagnement d'infrastructures, etc.).

A ce titre, ces espaces seront pris en compte et intégrés aux projets d'aménagement au titre des fonctions environnementales et paysagères qu'ils peuvent assurer, mais également en vue d'accroître les services qu'ils rendent aux habitants et en particulier aux personnes vulnérables (enfants, malades, personnes âgées) en termes d'amélioration de la qualité de vie : détente, repos, activités de plein air, santé, réduction des îlots de chaleur urbains. **L'objectif n°14 est de repenser la place de la nature en milieu urbain.**



L'ARMATURE VERTE ET BLEUE

AJU | agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

- Les cœurs de biodiversité
 - Les ensembles naturels patrimoniaux
 - La mosaïque agricole
- Les principales continuités aquatiques
 - Les corridors écologiques potentiels
 - Les secteurs de garrigues ouvertes
 - Les secteurs boisés en plaine
- Les coupures paysagères
 - Les espaces de nature en ville

AMBITION 1.3

S'ENGAGER DANS UNE URBANISATION DURABLE ET ÉCONOME EN PRENANT EN COMPTE LE RISQUE

Les ressources naturelles des territoires seront l'un des principaux enjeux mondiaux du XXI^{ème} siècle. Elles constituent un bien commun nécessaire à la vie et à l'ensemble des activités humaines qu'il convient de gérer collectivement. Le territoire de l'Uzège Pont du Gard, est un territoire ressource d'une grande valeur, que ce soit par la présence des masses d'eau souterraines stratégiques pour l'alimentation en eau potable, par la présence de matériaux mais aussi par les vastes étendues d'espaces naturels et agricoles. Il est donc nécessaire de veiller à s'engager dans une urbanisation durable et économe du territoire pour conserver le statut de poumon vert.

AMBITION 1.3.1

VEILLER À LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Les ressources naturelles de l'Uzège Pont du Gard constituent des biens communs qui contribuent au développement du territoire et qui représentent un patrimoine collectif que le SCoT souhaite préserver. Cet objectif répond à l'impératif de garantir aux générations futures la disponibilité de ressources naturelles de qualité dans un contexte de pressions anthropiques mais également climatiques.

La ressource Eau est la ressource la plus fragile sur notre territoire et en parallèle la plus vitale. Les extensions des communes ne se sont pas toujours réalisées en fonction des disponibilités de la ressource ce qui pourrait entraîner à terme pour certaines communes, en raison des sécheresses, des pénuries d'eau ou à minima en pleine saison touristique, des coupures d'eau quotidienne. De surcroît, certains captages ne sont pas protégés par une servitude entraînant un risque de pollution plus important. Enfin, les systèmes d'assainissement sont pour certaines communes assez vieillissants voir obsolètes entraînant une pollution des cours d'eau et des nappes dans lesquelles, les rejets s'écoulent. Il est donc impératif de gérer durablement les ressources en eau.

Ainsi, **l'objectif n°15 est de garantir durablement une disponibilité en eau qui permette de répondre aux besoins du territoire.** Pour ce faire, il est nécessaire de maintenir un équilibre quantitatif entre ressources disponibles et prélèvements tout en veillant à une bonne répartition entre les différents usages domestiques, agricoles, industriels. Une attention particulière sera portée aux masses d'eau souterraines à fort intérêt stratégique pour les besoins en eau actuels et futurs, identifiées par le SDAGE. La préservation quantitative des ressources en eau passe par la mise en place de mesures de réduction des consommations liées aux comportements de tous les types d'usagers, mais également sur l'amélioration des rendements des réseaux d'adduction que le SCoT souhaite appuyer. L'interconnexion des réseaux est également encouragée dans l'objectif de sécuriser l'alimentation en eau potable et de limiter les risques en période d'étiage.

Parallèlement, afin de s'assurer de l'amélioration de la gestion de l'assainissement, de la protection des périmètres de protection des captages, **l'objectif n°16 est de préserver la qualité de la ressource en eau.** Ainsi, une réflexion concernant l'alimentation en eau sur le plan de la quantité, de la qualité, de la sécurité de l'approvisionnement, et de l'organisation de l'assainissement devra être un préalable à chaque projet d'extension d'urbanisation.

Pour répondre aux besoins futurs en matériaux à l'échelle locale et régionale, **l'objectif n°17 est de permettre une exploitation raisonnée des richesses du sous-sol hors gaz de schiste, lignite et uranium.** L'objectif est de pouvoir poursuivre de façon durable l'exploitation des sites d'extraction de matériaux existants tout en veillant à limiter les impacts sur les milieux naturels et agricoles, sur la ressource en eau, les paysages et le patrimoine culturel, ainsi que sur la qualité de l'air.

AMBITION 1.3.2

PENSER LE DÉVELOPPEMENT POUR RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

Le caractère méditerranéen du territoire de l'Uzège Pont du Gard le rend particulièrement sensible aux risques naturels majeurs inondation et incendie feux de forêts qui concernent l'ensemble de la population pratiquant ce territoire. **L'objectif n°18 est de limiter l'exposition aux risques naturels et de réduire globalement la vulnérabilité des biens et personnes.**

Le territoire est largement couvert par des plans de prévention des risques inondations par débordement et ruissellement pour certaines communes. En effet, le risque inondation est le risque naturel le plus répandu sur le territoire du SCoT, cause de dégâts matériels mais surtout de victimes humaines.

Aussi, dans les communes soumises aux risques inondation par débordement et couvertes par un PPRI, tous les secteurs sont à protéger. Le SCoT s'attellera à reprendre les règles aujourd'hui énoncées dans les documents de planification. Néanmoins, dans les secteurs soumis à un risque de ruissellement, **l'objectif n°19 est d'encourager le déploiement d'une politique de connaissance et de prévention du risque d'inondation par ruissellement.**

Les nouvelles zones d'urbanisation et les nouveaux équipements ou infrastructures devront intégrer des pratiques de gestion des eaux pluviales plus efficaces. Il s'agira donc d'instaurer des nouvelles pratiques d'aménagement pour limiter le ruissellement des eaux de pluie à la fois dans les secteurs d'extension mais également dans les projets de renouvellement urbain. La limitation des surfaces imperméabilisées des sols devra être recherchée et les infiltrations à la parcelle seront privilégiées. La préservation de la végétation, des haies et des bois est importante.

Par ailleurs, l'ensemble des dispositions visant à préserver la morphologie et le fonctionnement naturel des cours d'eau et des zones humides permettent également d'agir sur le risque inondation en stabilisant les berges, en réduisant les vitesses d'écoulement en crue et en offrant des possibilités de gestion des débordements.

En ce qui concerne la prévention contre le risque incendie feux de forêt, en complément de l'aménagement et l'entretien des massifs forestiers et des mesures obligatoires de débroussaillage, **l'objectif n°20 est de mettre en oeuvre un traitement adapté de la zone de contact entre les forêts et les zones urbaines.** Dans les secteurs à risques, la réalisation d'aménagements préventifs collectifs de type « interface aménagée forêt - projet » permettra de répondre au double objectif de sécurisation des personnes et des biens d'une part et de protection de la forêt d'autre part.

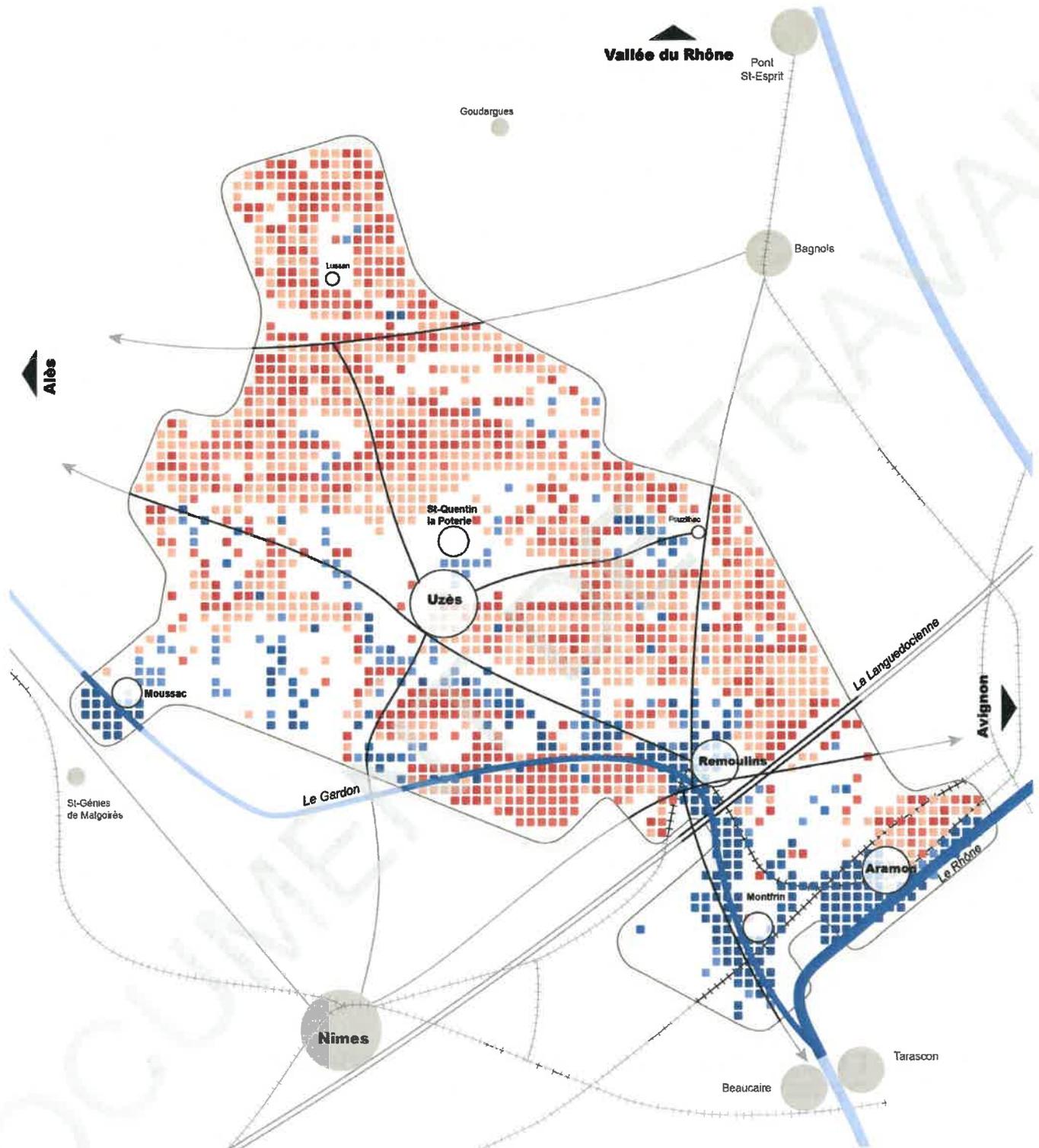
Les établissements industriels et le transport de matières dangereuses peuvent générer dans certains secteurs des risques technologiques, ainsi que des nuisances particulières. L'urbanisation à proximité de ces secteurs doit être maîtrisée pour limiter l'exposition des populations.

AMBITION 1.3.3

RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

Le SCoT souhaite préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers qui représentent des ressources non renouvelables et constituent le socle d'une qualité de cadre de vie qu'il entend renforcer. Il fait ainsi le choix de réduire de manière ambitieuse la consommation de l'espace agricole et naturel. L'utilisation économe de l'espace répond à plusieurs objectifs de pérennisation du capital productif agricole, de préservation des espaces d'intérêt pour la biodiversité, de valorisation des paysages et du caractère rural du territoire.

Ainsi **l'objectif n°21 est de réduire de 50 % la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers par rapport à la consommation des quinze dernières années.** Pour ce faire le développement de l'urbanisation sur l'Uzège - Pont du Gard devra engendrer une consommation maximum



PENSER LE DEVELOPPEMENT POUR REDUIRE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

Les risques naturels majeurs

- Le risque inondation
- Le risque incendie

de 360 ha durant les 10 prochaines années à compter de 2018. Dans un souci de préservation du potentiel agricole et des espaces qui constituent l'outil de travail des agriculteurs, le SCoT sera vigilant, en particulier à ce que la consommation des espaces agricoles rentre dans les objectifs de réduction de la consommation de ces espaces. Néanmoins, les espaces naturels ne devront pas être considérés comme la variable d'ajustement.

Les objectifs chiffrés de réduction de la consommation foncière comprennent l'ensemble des usages : habitat, activités, voiries associées, équipements et infrastructures diverses.

Pour parvenir à cet objectif en terme d'habitat, **l'objectif n°22 est de donner la priorité à l'intensification urbaine et d'encadrer les extensions urbaines.** Les terrains compris dans les enveloppes urbaines et villageoises telles que précisées dans le DOO seront à privilégier dans les réflexions d'urbanisation de la commune. Cette intensification urbaine sera basée sur la réhabilitation du tissu existant, la mutation des friches urbaines, les divisions parcellaires potentielles ainsi que le comblement des parcelles libres ou des dents creuses. Le réinvestissement des logements vacants et des constructions vétustes et insalubres sera également recherché. L'optimisation des possibilités de construire à l'intérieur de l'enveloppe urbaine se fera en veillant à la prise en compte de la qualité du cadre de vie et la nécessité de disposer également d'espaces de respiration et d'espaces publics dans le tissu urbain.

La mobilisation optimale des gisements fonciers et des potentialités situés dans les enveloppes urbaines sera un préalable avant toute ouverture à l'urbanisation des nouvelles zones d'extension.

Les extensions urbaines seront contenues qu'elles soient à vocation résidentielle ou d'activités. Elles s'établiront en continuité des enveloppes urbaines principales, en évitant le développement linéaire le long des axes routiers et en préservant les coupures d'urbanisation paysagères entre villes, villages et hameaux.

Cet effort de réduction de la consommation d'espaces passe par ailleurs par le recours à des formes urbaines économes en espaces et ce pour tous les usages et toutes les fonctions : habitat, activités, infrastructures et équipements. Pour les nouvelles opérations vocation résidentielle, le SCoT préconise des seuils de densité minimale adaptés aux différentes typologies urbaines et villageoises qui seront précisées dans ce PADD page 21.

AXE 2

PRIVILEGIER LA
SOLIDARITÉ &
LA PROXIMITÉ
TERRITORIALE



AMBITION 2.1

CONSTRUIRE UNE ARMATURE TERRITORIALE ÉQUILBRÉE

Les élus souhaitent construire une armature équilibrée pour créer les conditions d'un développement cohérent sur l'ensemble du territoire. L'Uzège Pont du Gard est maillé par un réseau de bourgs-centre qui concentre les services à la population. Le service scolaire est présent dans de nombreuses communes, et les intercommunalités ont déjà engagé des initiatives dans les domaines de la culture, du tourisme, de l'artisanat ou du commerce. Cependant, le territoire reste dépendant des pôles voisins pour les services de rangs supérieurs (santé, études supérieures, etc.).

AMBITION 2.1.1 STRUCTURER LES POLARITES DU TERRITOIRE

Les différents niveaux de l'armature territoriale correspondent à des caractéristiques fonctionnelles, des critères qualitatifs tels que les unités paysagères, l'offre culturelle et patrimonial, l'accès à la mobilité et aux services. Les capacités d'accueil ont été calculées de manière objective sur la base des indicateurs suivants :

- Le ratio emplois / actifs,
- La part des logements sociaux et des logements collectifs
- Le nombre de commerces,
- Le nombre d'équipements et services de santé,
- Le nombre d'équipements de gamme de proximité, intermédiaire et supérieure
- Le nombre de desserte réelle ou future en transport collectif

Ont été également pris en compte les indicateurs environnementaux afin de s'assurer d'une capacité suffisante de ressource en eau et de la sensibilité au regard de la trame verte et bleue.

Le maintien du maillage territorial apparaît comme un enjeu majeur ; le renforcement de certaines polarités au travers du SCoT permettra un rééquilibrage de l'offre et facilitera l'accessibilité des populations aux équipements et services. Afin d'infléchir les tendances identifiées ces dernières années, notamment au Nord du territoire avec une baisse de la population, et au Sud avec le mitage des activités commerciales et le dispersement des services et pour permettre à chaque partie du territoire d'avoir accès au développement, **l'objectif n°23 est de structurer le territoire en polarité en confortant leur attractivité.**

L'armature territoriale du territoire du SCoT est composée de trois strates de polarités et de trois espaces aux orientations distinctes.

LES POLARITES DU TERRITOIRE

LE PÔLE PRINCIPAL D'UZÈS

La centralité urbaine principale correspond à la commune d'Uzès. C'est l'espace ayant la plus forte capacité d'accueil. Il connaît une dynamique démographique faible ces dernières années. **L'objectif n°24 est de retrouver une dynamique positive pour le pôle principal** en adéquation avec les capacités d'accueil, le niveau d'équipement, de commerces et services et le projet de Pôle d'Echanges Multimodaux (PEM) routier.

LES PÔLES SECONDAIRES DE REMOULINS & ARAMON

Situées au cœur d'un espace sous influence urbaine et offrant des services et équipements de classes intermédiaires voir supérieures, ces communes subissent une baisse de leur dynamique démographique. Aussi **l'objectif n°25 est de renforcer la dynamique des polarités secondaires pour qu'elles continuent à pouvoir jouer un rôle d'appui indispensable** pour les communes du Sud de l'Uzège Pont du Gard. Leur développement futur sera fortement structuré autour de la ré-

ouverture des gares aux voyageurs .

LES POLES D'EQUILIBRE DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE, MONTFRIN & MOUSSAC

De par leurs positions et/ou fonctions, ces communes ont des capacités d'accueil supérieures à la moyenne de l'espace auquel elles appartiennent. Offrant un niveau de services et d'équipements supérieures aux autres communes de leur espace, **l'objectif n°26 est de soutenir la dynamique des pôles d'équilibre** pour qu'elles continuent à pouvoir jouer un rôle d'appui indispensable pour les communes rurales.

AMBITION 2.1.2

RECONNAITRE LES SINGULARITES DU TERRITOIRE

Hors polarité, les communes peuvent être regroupées en entité au regard de leur dynamique économique, démographique, leur flux domicile travail mais aussi leur situation au regard des entités paysagères définies. **L'objectif n°27 est de reconnaître des entités au sein du territoire pour conserver une cohérence territoriale et paysagère.**

L'ESPACE DE LA CONFLUENCE

L'entité de la confluence est composée de 5 communes. Dans cette entité sont comprises la polarité secondaire d'Aramon et la polarité d'équilibre de Montfrin. Cette entité est la plus dynamique en terme d'emploi et le territoire reste très attractif malgré la présence forte du risque inondation. Elle est tournée vers l'extérieur du territoire avec la proximité immédiate des agglomérations d'Avignon et Nîmes et les bassins d'emploi de Beaucaire et Tarascon.

L'ESPACE DU GARDON

Cette entité située dans la plaine du Gardon, comprend 8 communes comprend le pôle touristique du Pont du Gard. Cet espace est composé des communes les plus dynamiques en terme de croissance. La proximité immédiate de l'échangeur A9 ainsi que la présence de commerce de proximité offre un cadre de vie agréable. Aussi il est impératif de conserver ces équipements, services et commerces de proximité sur ces pôles villageois et d'inciter à une meilleure consommation de l'espace.

L'ESPACE DE L'UZÈGE

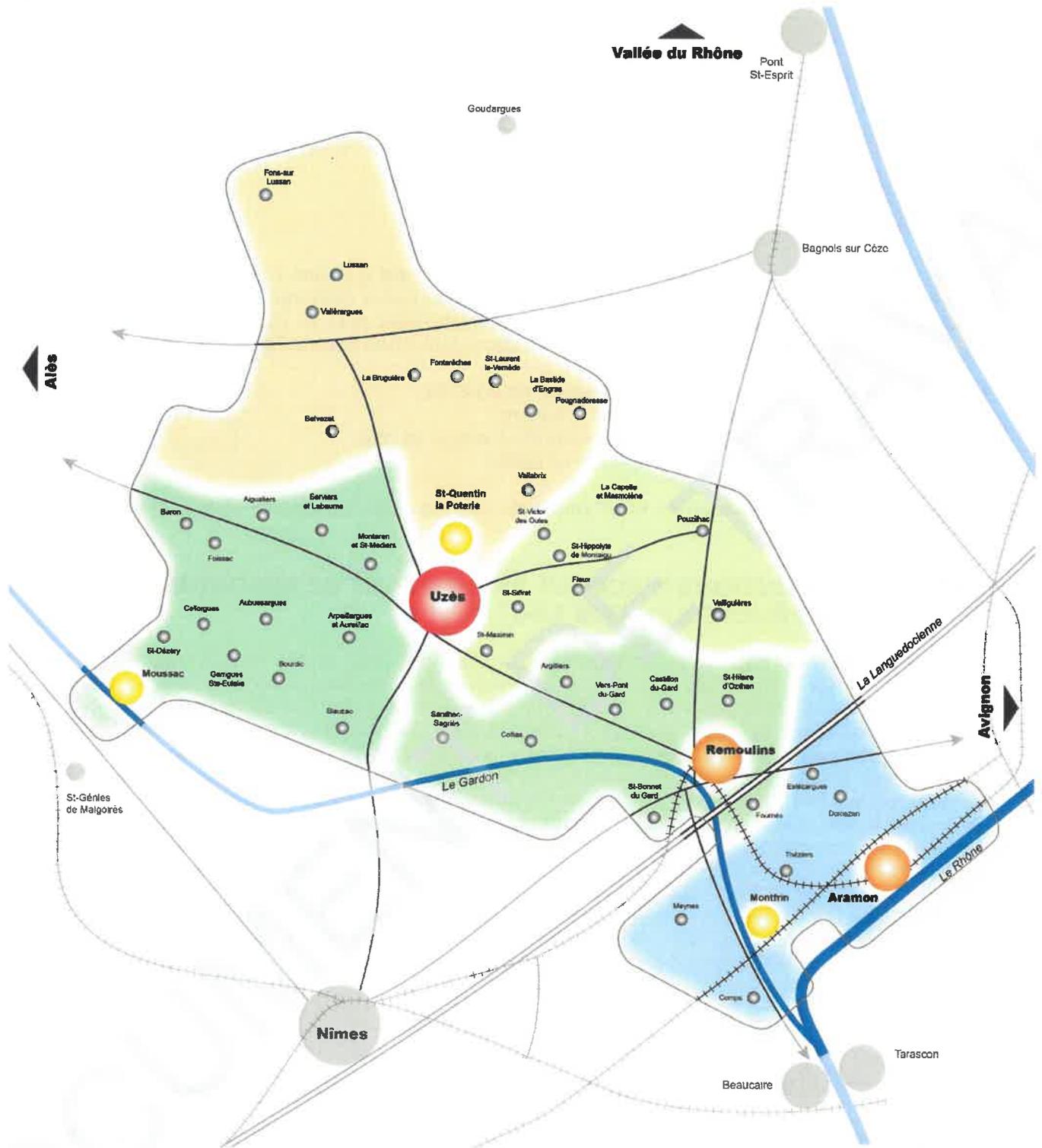
Cet espace constitue l'entité historique de l'Uzège. Comprise entre le Plateau de Valliguières et la plaine du Gardon, elle comprend 8 communes. Elle présente une dynamique soutenue mais connaît un vieillissement de sa population et une diminution de sa croissance. Aussi, il est important de maîtriser la croissance et de s'engager dans des politiques visant à renforcer l'offre d'équipements et de services sur ces territoires.

L'ESPACE UZÈGE OUEST

Cette entité constitue l'espace le plus périurbain du territoire. Constitué de 11 communes, il comprend des communes sous l'influence des polarités extérieures et des communes sous l'influence d'Uzès. Il convient de prendre en compte cette donnée pour ajuster au mieux les perspectives de développement. Cette entité à une croissance assez dynamique et se doit d'apporter une attention particulière aux silhouettes paysagères de ses extensions car située dans la plaine viticole du territoire.

L'ESPACE DES GARRIGUES

L'entité la plus rurale du territoire comprend 11 communes. La polarité d'équilibre de Saint Quentin La Poterie fait partie de cette entité. C'est un espace fragilisé sur le plan démographique n'offrant plus ou peu d'équipements et de services de proximité. L'objectif du PADD est de stopper cette spirale négative et de s'assurer que les communes rurales puissent dans un lien de proximité, s'appuyer sur le pôle d'équilibre du territoire et les polarités voisines présentes sur les autres SCoT.



L'ARMATURE TERRITORIALE

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

Entités

- Garrigues
- Uzège Ouest
- Uzège Est
- Gardon
- Confluence

Espaces privilégiés d'intensification urbaine

- Pôle principal
- Pôles secondaires
- Pôles d'équilibre
- Centres de village

AMBITION 2.2

DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR PÉRENNISER LE DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE

Sur la dernière décennie, le territoire de l'Uzège-Pont du Gard a gagné près de 8 500 habitants (soit environ l'équivalent de la population de la ville d'Uzès) pour compter aujourd'hui 53 590 habitants. Cette croissance démographique s'est essentiellement faite au profit des communes de la 2^{ème} couronne d'Uzès. Néanmoins, les rythmes de construction sont différents selon les entités.

Le parc de résidences principales est composé en 2018 de :

- plus de 80% par des maisons individuelles,
- près de 75% par de grands logements de 4 pièces et plus,
- majoritairement par des propriétaires (68%)

En 2030, 32 % de la population du SCoT sera âgée de plus de 60 ans contre 26 % aujourd'hui.

AMBITION 2.2.1

CRÉER LES CONDITIONS D'ACCUEIL PERMETTANT DE RÉPONDRE À UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE SOUTENUE

L'arrivée de nouveaux habitants constitue un levier d'actions pour asseoir une stratégie de développement territorial. Pour autant sur la période récente, le solde naturel de la population devient négative, la démographie des actifs est vieillissante et le solde migratoire est décroissant. Or pour assurer un développement économique équilibré, il est nécessaire d'avoir une dynamique démographique croissante. De plus, les nouveaux habitants génèrent de l'économie résidentielles nécessaire pour le développement économique du territoire, aussi la poursuite de cette dynamique démographique se traduirait par un effondrement de la dynamique économique, le territoire devenant incapable d'assurer le renouvellement des actifs. Il est donc essentiel pour l'Uzège-Pont du Gard de permettre aux communes qui ont une croissance positive de porter la dynamique du territoire et d'identifier également les rééquilibres qu'il convient d'opérer au sein de l'armature territoriale du SCoT. A partir de cette mise en perspective, et considérant que si les tendances observées sur les comportements migratoires, la natalité, l'espérance de vie se prolongeaient à l'identique, la population du SCoT ne compterait que 63 500 habitants en 2030. Aussi, le SCoT se fixe **l'objectif n°28 d'avoir un rythme de croissance de + 1.6% par an pour atteindre 69 000 habitants à l'horizon 2030.**

AMBITION 2.2.2

RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS ACTUELS ET FUTURS

Pour répondre aux objectifs d'accueil de population le SCoT a évalué les besoins en logements à horizon 2030 pour les habitants de l'Uzège Pont du Gard et pour l'accueil de nouveaux arrivants. L'expression de ces besoins résulte à la fois de l'accroissement de la population, du renouvellement du parc, de l'évolution des logements sous occupés (résidences secondaires et logements vacants), de l'évolution des modes de vie et du desserrement des ménages (célibat plus fréquent et plus long, augmentation des séparations et divorces, maintien à domicile des personnes âgées...). Au regard des perspectives démographiques définies, **L'objectif n°29 est de permettre au territoire de produire environ 550 logements / an d'ici à l'horizon 2030 (dont près de 40% pour répondre au seul desserrement des ménages).**

Au-delà de l'aspect quantitatif, le SCoT souhaite agir sur la diversité des logements produits. Pour diversifier l'offre de logements et prendre en compte la dynamique de vieillissement de la population, il s'agira de s'adapter aux besoins des résidents pour fluidifier les parcours résidentiels des

ménages. Compte tenu de la difficulté d'accès aux logements pour une part de la population, **l'objectif n° 30 est d'encourager la progression de l'offre locative sur l'ensemble du territoire.**

Pour assurer le «droit au logement pour tous» et dans un souci d'équité et de solidarité territoriale, l'offre de logements sociaux et abordables doit être développée. Elle doit également être rééquilibrée entre les polarités du territoire. Il s'agira notamment d'accroître la proportion de logements sociaux et abordables des secteurs où cet effort est le plus nécessaire. Les logements sociaux devront eux-mêmes compter une certaine diversité dans leur offre en proposant une part de logements très sociaux.

Pour élargir l'offre de logement proposé, il est souhaitable d'augmenter la part des logements de petites tailles dans les pôles villageois. Enfin, il est essentiel pour un SCoT à dominante rurale et périurbaine, d'orienter la production de logements vers des formes d'habitat moins consommatrices d'espaces mais qui demeurent attractives pour les personnes qui y résident.

AMBITION 2.2.3

POLARISER LE DEVELOPPEMENT DANS LES ENVELOPPES URBAINES

La charte identifie une typologie de silhouettes villages et préconise ainsi des formes urbaines vertueuses permettant d'insérer tous nouveaux projets dans son environnement naturel et bâti. Sa mise en œuvre dans l'évolution des documents d'urbanisme permettra de renouer avec les formes urbaines de qualité, traditionnelles, historiques.

L'objectif n°31 est de promouvoir la production de formes urbaines plus responsable et plus durable sur le territoire de l'Uzège Pont du Gard. Pour ce faire, le SCoT s'appuiera sur 4 leviers :

- La priorité sera donnée à l'intensification au sein des enveloppes urbaines avant de recourir à l'ouverture de nouvelles zones.
- Des niveaux de densité minimum adaptés seront à prendre en compte en fonction de l'armature territoriale du SCoT (polarités et/ou entité). La diversification des formes d'habitat privilégiera l'habitat individuel dense, et l'habitat collectif (cf tableau ci-dessous)
- Accompagner les divisions parcellaires qui se font de manière spontanée.
- Les principes de la charte paysagère seront appliqués pour veiller à la préservation de la qualité urbaine et de la typicité.

Ces leviers d'actions permettront de concilier un objectif ambitieux d'accueil de population tout en assurant la préservation du cadre de vie et des paysages et par conséquent l'attractivité et le rayonnement de l'Uzège Pont du Gard.

Structure	Densité moyenne
Polarité principale	35
Polarité secondaire	25
Polarité d'équilibre	22
Entité Confluence	22
Entité Gardon	20
Entité Uzège Est et Ouest	17
Entité Garrigues	15

AMBITION 2.3

RÉPONDRE AUX BESOINS DE MOBILITÉ ET DE COMMUNICATION

L'Uzège Pont du Gard est desservi par l'autoroute via l'échangeur de Remoulins. La mobilité au sein du SCoT est essentiellement liée aux déplacements individuels motorisés (84%). 95% des actifs qui travaillent hors de leur commune de résidence se déplacent en voiture. L'Uzège Pont du Gard est desservi par des lignes principales du réseau inter-urbain Lio Occitanie mais avec un niveau de service qui ne permet pas de répondre aux besoins de déplacements des habitants. Les EPCI du SCoT complètent cette offre en mettant à disposition des usagers d'autres services de transports. Cette offre mérite toutefois d'être renforcée en définissant de nouvelles solutions d'éco-mobilités dans un territoire qui n'est pas autorité organisatrice de la mobilité.

AMBITION 2.3.1 AMÉLIORER L'OFFRE DE TRANSPORT

L'Uzège Pont du Gard est situé entre quatre Communautés d'Agglomération, aujourd'hui autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Uzès est à équidistance de Nîmes, Alès, Avignon et de la Gare de Manduel (40 à 45 mn environ en voiture) . Le territoire du SCoT est également ouvert sur la vallée du Rhône, via les polarités de Remoulins et Aramon qui constitue des « têtes de pont » et d'ouvertures sur les espaces voisins.

Pour autant, le SCoT ne bénéficie pas de temps de parcours concurrentiels pour se connecter aux principales infrastructures de déplacements. Le renforcement de l'accès aux gares TGV ou TER existantes et futures constitue un enjeu majeur pour l'attractivité de l'Uzège Pont du Gard. C'est pourquoi, le SCoT porte la volonté de voir plusieurs lignes du réseau Lio Occitanie se renforcer pour améliorer la connexion aux gares TGV et TER et aux polarités limitrophes. Il souhaite également s'appuyer sur le développement des itinéraires cyclables pour les déplacements de proximité.

L'objectif n°32 est de rapprocher les lieux de travail, de résidence et de services pour réduire les besoins en mobilité. Au regard des objectifs identifiés, le SCoT doit permettre la mise en place d'une démarche permettant d'articuler développement urbain et politique de déplacements. Les modèles d'urbanisation devront être rationalisés afin de réduire le recours systématique à la voiture individuelle.

Le développement de l'urbanisation sera priorisé dans les secteurs les mieux desservis en transports alternatifs à la voiture individuelle, bien que cette offre soit aujourd'hui relativement faible sur le territoire. Le renforcement de l'offre passe par la création de gares de voyageurs sur les communes de Remoulins et d'Aramon que le SCoT identifie comme prioritaires.

Compte tenu de sa configuration géographique et de l'absence d'Autorité Organisatrice de la mobilité en Uzège Pont du Gard, il convient d'avoir une approche pragmatique des enjeux de mobilités et dès lors, d'agir sur plusieurs leviers afin de développer le « bon mode de transport au bon endroit ». Les réponses à apporter seront à trouver en fonction de l'armature territoriale du SCoT :

- **Pôle principal** : développer l'urbanisation de manière plus intense autour des arrêts en transports en commun dit performants et du pôle d'échange multimodal routier. A l'intérieur du pôle urbain, accueillir et développer à la fois des transports collectifs performants et des alternatives à la voiture. Aménager des itinéraires cyclables entre les principaux arrêts de transports en commun et les pôles générateurs de déplacements ou les espaces de centralités de la commune ;
- **Pôles secondaires et d'équilibre** : conforter les modes actifs, développer le covoiturage et des liaisons fortes et performantes en transports collectifs entre les pôles et anticiper la

réouverture de gares de voyageurs en densifiant autour des quartiers gares tout en réfléchissant à la création de deux pôles d'échanges multimodaux. Organiser le rabattement en modes actifs autour des gares nouvelles ;

- **Pôles villageois** : associer les modes actifs à un rabattement sur les pôles d'échanges et à une offre novatrice de déplacements (covoiturage, transport à la demande...).
- **Communes situées sur les axes des lignes interurbaines** à renforcer, prévoir des parkings relais et des aménagements en faveur des modes actifs aux alentours des arrêts de bus stratégique.

AMBITION 2.3.2

IMAGINER LES SOLUTIONS DE MOBILITE DE DEMAIN DANS UN TERRITOIRE RURAL

Compte tenu de son caractère rural, avec une faible offre de transports collectifs, l'usage de la voiture restera nécessaire pour desservir les campagnes et les secteurs périurbains peu denses. Il y a donc aujourd'hui une nécessité à optimiser l'usage de la route en cherchant à augmenter le taux d'occupation des voitures. C'est une mesure à privilégier là où les infrastructures routières sont saturées (heures de pointe, accès aux pôles économiques...), là où l'offre en transports collectifs fait défaut (secteurs peu denses, faibles amplitudes horaires...) et pour conserver l'avantage offert par la voiture individuelle (porte-à-porte, maillage du territoire).

L'objectif n°33 est de favoriser le développement d'une mobilité automobile raisonnée, plus participative et moins polluante, en s'appuyant notamment sur les possibilités offertes par les technologies de l'information, la motorisation électrique ou hybride ainsi que les énergies propres, les dispositifs d'autopartage et de covoiturage. Les 4 sites préférentiels d'aire de covoiturage identifiés sont les 3 PEM et la sortie de l'A9. Le territoire s'appuiera entre autres sur les actions proposées par le schéma départemental d'implantation de bornes de recharges et le Plan régional santé environnement Occitanie.

Pour proposer d'autres solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle à l'échelle du SCoT, des itinéraires cyclables compétitifs en termes de temps et de confort de déplacements devront être créés. Il s'agit principalement des axes entre Alès et Remoulins, Remoulins et Beaucaire, Remoulins et Nîmes. Un dialogue avec les gestionnaires de voirie doit être engagé pour identifier les itinéraires prioritaires à aménager en lien avec les enjeux paysagers identifiés dans la partie 1-1-3. Promouvoir l'utilisation des déplacements doux c'est également assurer le confort, la sécurité, la convivialité et la continuité des itinéraires. Ceci implique notamment un partage de la voirie moins favorable à l'automobile, la création d'un réseau cyclable et une amélioration des accès et du stationnement des vélos. Ainsi, l'objectif n°34 consiste à assurer la connexion entre les principaux pôles générateurs de déplacement et les grands itinéraires cyclables.

De plus, la configuration urbaine des polarités du SCoT, voir d'autres communes est favorable aux déplacements de courtes-distances, notamment pour la pratique du vélo. Ainsi l'objectif n°35 visera à développer l'usage des modes actifs (marche, vélo) autour des espaces de centralités et de proximité du SCoT : écoles, collège, pôles de services et pôles commerciaux. Le SCoT pourra s'appuyer sur les initiatives locales et le tissu associatif.

AMBITION 2.3.3

DEVELOPPER LA COUVERTURE NUMERIQUE

Le SCoT porte l'ambition d'agir sur la non mobilité et réduire ainsi les besoins de déplacements. Le développement du télétravail et par conséquent le développement du réseau numérique et la disparition des zones dites «blanches» constitue une priorité absolue pour le développement de l'Uzège Pont du Gard. Le SCoT déclinera localement le schéma de Développement Numérique du Gard. Le développement des ZAE ou des zones d'intensification urbaine sera lié au niveau d'équipement en THD.

L'attractivité du territoire passe aussi par la couverture numérique et l'accès à internet. Au regard

des nouvelles formes de travail et du cadre de vie offert par l'Uzège Pont du Gard, le territoire est propice au développement du télétravail et des tiers lieux. Cependant, la couverture numérique est particulièrement défaillante sur le territoire en dehors des zones d'activités identifiées comme structurantes et prioritaires par le département.

La révolution numérique est engagée et le monde économique du travail et de la consommation est en train de changer de paradigme. Au même titre que la population préfère la frugalité joyeuse à la surconsommation, le numérique est devenu un élément essentiel dans nos vies quotidiennes. L'équipement du territoire doit se faire par un réseau de distribution des flux numériques performant, qui est l'une des conditions fondamentales à la pérennité de l'attractivité du territoire et à sa capacité d'allier développement résidentiel et économique de qualité. Par conséquent, **L'objectif n°35 est d'offrir une couverture numérique et un accès au très haut débit pour l'ensemble du territoire.** Cet accès permettra ainsi de répondre aux besoins de personnes qui peuvent par leur condition de vie être exclues des mobilités. La prise en compte de l'équipement numérique lors de nouveaux projets d'aménagements devra être assurée.

Aujourd'hui, le SRCAE vise l'objectif de réduire de 30 % les consommations énergétiques globales et de 50 % la consommation énergétique par habitant entre 2005 et 2050, de diviser par trois les émissions de gaz à effet de serre par habitant entre 1990 et 2050 et parvenir à une couverture de plus de 2/3 de la production finale d'énergie par des sources renouvelables en 2050. Dans ce cadre, il est nécessaire d'activer l'ensemble des leviers à sa disposition en termes d'économie d'énergie et de réduction des émissions polluantes, de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.

AMBITION 2.4

PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Afin de répondre à l'enjeu mondial de lutte contre le réchauffement climatique, et en cohérence avec le SRADDET et l'ambition de l'Occitanie de devenir la première région à énergie positive d'Europe en 2050, le SCoT de l'Uzège Pont du Gard souhaite participer pleinement à la mise en œuvre de la transition énergétique sur son territoire.

En 2018, les consommations énergétiques sont dominées par les secteurs du bâtiment et des transports et par répercussion les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées aux transports routiers, mais également au secteur résidentiel et tertiaire, à l'industrie, au traitement des déchets et à l'agriculture. Pour contribuer à la diminution d'émissions polluantes, le territoire s'est engagé depuis quelques années dans un effort de production d'énergie renouvelable. Doté d'un fort potentiel de production, les projets sont aujourd'hui le fruit exclusif d'opportunités pour les opérateurs et non le fruit d'une stratégie territoriale.

AMBITION 2.4.1

PRENDRE SA PART DANS L'EFFORT DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Aujourd'hui, le SRCAE vise l'objectif de réduire de 30 % les consommations énergétiques globales et de 50 % la consommation énergétique par habitant entre 2005 et 2050, de diviser par trois les émissions de gaz à effet de serre par habitant entre 1990 et 2050 et parvenir à une couverture de plus de 2/3 de la production finale d'énergie par des sources renouvelables en 2050. Dans ce cadre, il est nécessaire d'activer l'ensemble des leviers à sa disposition en termes d'économie d'énergie et de réduction des émissions polluantes, de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.

L'objectif n°36 est de maîtriser les consommations énergétiques. Ce premier objectif majeur relève à la fois des comportements individuels et des politiques publiques dans le secteur du bâtiment, de l'économie et des transports. Pour ce faire il est nécessaire de favoriser :

- Le développement des filières courtes pour réduire le transport (déchets, matières premières, produits agricoles et agro-alimentaires),
- Des constructions nouvelles moins consommatrices d'énergie et la requalification du bâti ancien (cf. partie 2.4.2).

Le SCoT affiche également la volonté de réduire les émissions polluantes et de GES. En effet, **l'objectif n°37 est de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et de préserver la santé humaine.** Dans cette optique, le développement de l'écomobilité sera encouragé et la préservation des espaces agricoles et naturels permettra en outre le maintien des capacités de stockage carbone du territoire. Dans les parties 1.3, 2.1 et 2.2, le PADD met l'accent sur une organisation du territoire qui maîtrise les déplacements et contribue à la diminution de l'usage de la voiture, en limitant l'étalement urbain, en privilégiant l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle, en améliorant la desserte en transport collectif, et en développant les modes doux.

Le développement des énergies renouvelables est un des leviers incontournables de la lutte contre les changements climatiques que le SCoT souhaite renforcer afin de contribuer à la mobilisation collective. L'Uzège Pont du Gard présente des potentiels de production diversifiés (solaire thermique, photovoltaïque, biomasse et éolien) qu'il s'agit de mobiliser et de valoriser. **L'objectif n°38 est de favoriser le développement des énergies renouvelables tout en veillant à ne pas remettre en cause la qualité paysagère et patrimoniale du territoire, ni les usages agricoles et forestiers et à ne pas porter atteinte aux fonctionnements écologiques.** A ce titre, les projets photovoltaïques doivent être déployés en priorité sur les espaces artificialisés et pollués, les équipements publics,

les aires de stationnement, et les habitats collectifs voir individuels. Dans un deuxième temps, il est nécessaire de promouvoir un développement raisonné et organisé en définissant un cadre de conditions d'implantation des installations de production. Il s'agit en particulier d'éviter les concurrences quant à l'usage du sol entre activités agricoles et production d'énergie renouvelable entre autres.

D'une manière générale, le SCoT entend s'appuyer, dans toutes les composantes de son projet, sur les principes de l'économie circulaire, plus sobre en carbone, en énergie et en ressources naturelles. **L'objectif n°39 est de produire des biens et services en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières ou des sources d'énergie non renouvelables, et en visant le recyclage et la transformation pour limiter la production des déchets.**

AMBITION 2.4.2

PROMOUVOIR DES CONSTRUCTIONS RESPONSABLES ET DURABLES

Dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique, en particulier dans les secteurs résidentiel et tertiaire et d'anticiper les évolutions nécessaires pour s'adapter aux changements climatiques, **l'objectif n°40 est de promouvoir des modes de développement sobres et vertueux.** Il s'agit d'une part, d'encourager la rénovation énergétique des bâtiments existants et, d'autre part, d'avoir une forte ambition dans le domaine pour les opérations nouvelles et les constructions neuves. Un effort particulier devra être porté sur la réhabilitation du parc vieillissant collectif et individuel des constructions des années 70 dans l'objectif de réduire la précarité énergétique.

Pour les constructions nouvelles, au-delà des aspects réglementaires, il est important de favoriser les opérations d'aménagement qui intègrent une réflexion globale sur l'énergie (constructions très économes, logements passifs, mode de chauffage et de refroidissement, production d'énergies renouvelables) et sur l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle des bâtiments et du quartier. Il conviendra par ailleurs de privilégier des formes urbaines économes en énergie et en matériaux pour lesquels la mobilisation des ressources locales ou issues du recyclage sera favorisée.

Afin de rendre les espaces urbains plus confortables et plus résilients aux épisodes de canicule, le SCoT souhaite également lutter contre les îlots de chaleur urbains et encourager la mise en place d'îlots de fraîcheur par la végétalisation et le renforcement de la présence en eau dans les enveloppes urbaines et par l'intégration d'espaces végétalisés dans les secteurs de développement.

AXE 3

**IMPULSER UN NOUVEAU
RAYONNEMENT POUR
ASSURER
L'ATTRACTIVITE
DU TERRITOIRE**



AMBITION 3.1

DYNAMISER L'ÉCONOMIE LOCALE

Compte tenu du faible niveau de desserte en transports collectifs et de la hausse des coûts du foncier et de la construction ainsi que du coût du carburant, l'Uzège Pont du Gard subit une diminution de ses migrations résidentielles. Aussi, il est nécessaire d'offrir un bassin d'emploi dynamique pour inciter les habitants à continuer à venir sur le territoire. L'enjeu de ce SCoT pour les 15 prochaines années, et donc de recréer un pôle économique attractif.

L'économie territoriale est un triptyque qui réunit une économie productive, une économie résidentielle (des revenus qui arrivent de l'extérieur) et une économie présente (les dépenses sur le territoire). Même si en Uzège – Pont du Gard, le profil économique reste équilibré, l'économie productive décroît.

Aussi, le premier enjeu économique du territoire est de territorialiser son économie qualitativement et quantitativement pour créer une valeur ajoutée. Pour ce faire, il est nécessaire de révéler le potentiel agricole et de favoriser un développement économique structuré.

AMBITION 3.1.1

RÉVÉLER LE POTENTIEL AGRICOLE

L'économie productive du territoire s'appuie sur un pilier essentiel, l'agriculture. La composante agricole sur le territoire est majeure en sa qualité de socle paysager mais aussi au regard des emplois et de l'économie qu'elle génère. La viticulture et le pastoralisme ont forgé l'identité singulière du territoire, bien au delà du dessin des paysages induit par les pratiques agricoles. Cette économie agricole liée à la production de vin, de truffe, d'huile d'olive, et de fromage de chèvres entre autres et de l'élevage est un modèle de territorialisation de laquelle découle une construction sociale, économique et culturelle du territoire. Néanmoins, les pratiques agricoles sont en cours de mutation avec l'avènement du Bio, le déficit hydraulique, les modes de traitement plus vertueux, l'industrialisation de certaines filières, le changement de paradigme concernant la dimension alimentaire au niveau national et plus particulièrement au niveau régional.

Les vignes, les vergers et les zones de maraîchage connaissent de fortes pressions liées à des conflits d'usage avec l'urbanisation qu'elle soit à vocation résidentielle ou économique. Les zones urbaines gagnent sur la vigne et les vergers depuis de très nombreuses années, aussi, le maintien des activités agricoles nécessite une protection foncière dans les documents d'urbanisme. C'est pourquoi, en plus de s'assurer de la diminution de l'artificialisation des espaces agricoles, **l'objectif n°41 est de protéger les espaces agricoles stratégiques**. Pour ce faire, les parcelles à forte valeur agronomique et économique, ainsi que les parcelles irriguées et irrigables, atouts majeurs pour l'adaptation aux changements climatiques, feront l'objet d'une protection forte. Aussi, afin de prendre notre part dans l'effort pour lutter contre le réchauffement climatique, les terres irriguées et irrigables seront protégées de toute urbanisation sauf dans les cas où l'intégralité des terres de la commune est irrigable. Enfin, les choix d'urbanisation devront veiller à réduire au maximum les impacts sur l'économie agricole du territoire, aussi **l'objectif n°42 est de veiller à ne pas compromettre l'implantation des bâtiments agricoles indispensables au bon fonctionnement des exploitations**. A ce titre, les zones d'implantation des bâtiments agricoles devront être séparées de l'espace urbain et inversement.

En cohérence avec la démarche régionale, qui reconnaît la cause alimentaire comme un pilier de développement, **l'objectif n° 43 est de préserver la polyculture et la diversité des productions**. A ce titre, l'implantation des bâtiments doit être réfléchi.

Au-delà de la préservation de l'outil agricole, il est nécessaire d'anticiper la diminution du nombre d'agriculteurs. Aujourd'hui, la majorité des exploitations du territoire sont vieillissantes et n'ont pas de repreneurs identifiés. De plus, l'installation des jeunes paysans est de plus en plus compli-

quée, les exploitations agricoles étant de plus en plus grandes. Aussi en plus d'intervenir sur la problématique foncière, le territoire se doit d'être un territoire d'expériences agricoles comme par exemple avec le développement et la structuration de la filière des plantes à parfum aromatique et médicinales. Aussi **l'objectif n°44 est de faciliter la diversification agricole qui pourra être renforcé par la mise en place d'une politique locale de valorisation des productions agricoles.**

Enfin, la question énergétique est une problématique transversale qui touche le monde agricole. Les enjeux d'émissions de gaz à effet de serre mais aussi le coût économique de l'utilisation des carburants fossiles fragilisent les modèles de production. Aussi, les nouvelles réglementations incitent fortement le monde agricole à s'engager dans la transition énergétique. De plus l'installation de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments ou les serres incite les agriculteurs à investir dans des projets de parc. Néanmoins, cet engouement à réaliser des parc sur des batiments agricoles doit être contrôler afin de s'assurer que la dimension du batiment est à l'origine bien proportionné à l'activité agricole. En conséquent, **l'objectif n°45 est d'encadrer les projets d'énergies renouvelables sur les bâtiments agricoles et de les interdire au sol.**

AMBITION 3.1.2

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'INNOVATION ECONOMIQUE

La part de l'économie productive, notamment industrielle est plus importante sur le territoire de l'Uzège comparativement aux moyennes régionales et départementales. Cette caractéristique est un atout important pour le territoire qui reste néanmoins fragile. C'est pourquoi il est nécessaire de s'appuyer sur les TPE et PME du territoire qui représentent le socle de l'économie du territoire.

L'objectif n°46 est de soutenir la mise en place de tiers lieux et d'installation des TPE & PME dans les centralités urbaines. En effet, dans notre ruralité, l'économie liée au TPE est prépondérante et constitue un vecteur d'attractivité. Aussi, permettre l'installation de structure non génératrice de nuisance dans les espaces mixtes et de centralité permet à la fois de redonner au centre-bourg une dynamique mais aussi de permettre une diminution des flux. De plus, le développement des tiers-lieux avec l'arrivée de la révolution numérique est vitale pour notre territoire.

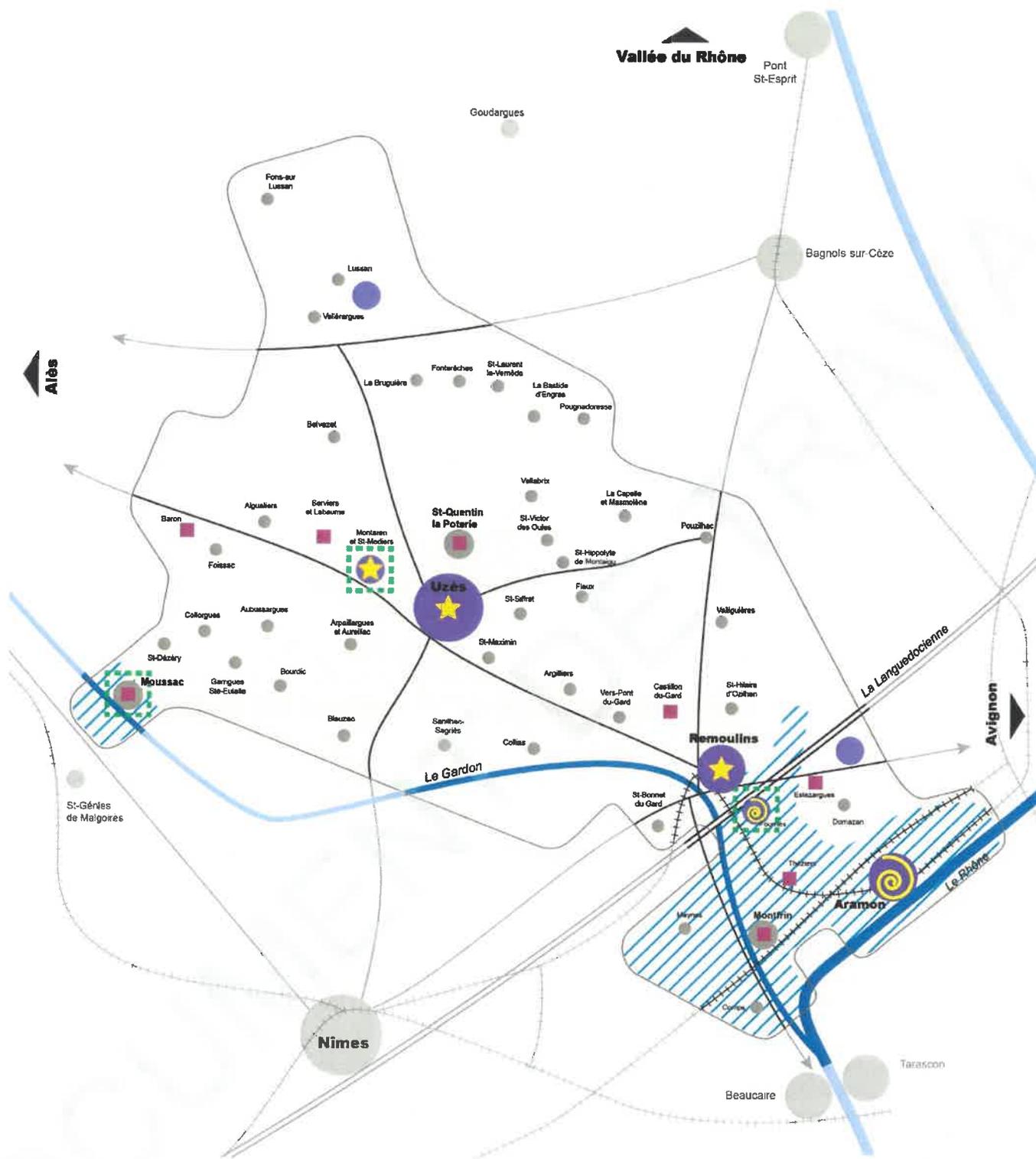
En parallèle, le territoire dispose d'une multitude de zones d'activités pensées localement au gré des opportunités. Liées au desserrement des entreprises locales, ces zones deviennent aussi le réceptacle de nouvelles zones d'habitation. Seules les zones comprenant des entreprises stratégiques échappent à cette tendance. En 2018, le territoire compte 25 ZA aux vocations diverses réparties sur 15 communes étalées sur 366 hectares. Environ 80 % de ces espaces est occupé par une activité économique. Aussi, il est nécessaire de hiérarchiser les zones d'activités afin de mettre en oeuvre une stratégie concrète d'attractivité économique.

Les zones d'intérêt local, où se mélangent industrie, artisanat, service et parfois même logement. Sur ces zones il est nécessaire de leur redonner une vocation économique. **L'objectif n°47 est de renforcer la vocation économique des ZAE locales pour favoriser l'emploi local non compatible avec la vie urbaine.**

Le territoire doit organiser un réseau des zones d'activités apte à accueillir les entreprises productives et de services. Il est essentiel que les pôles économiques moteurs et stratégiques soient identifiés ainsi que les zones locales où il est nécessaire de permettre aux entreprises de s'implanter, s'étendre ou se desserrer dans le territoire. **L'objectif n°48 est de favoriser le développement pérenne des entreprises par des espaces économiques adaptés et des localisations stratégiques**

Les zones stratégiques sont les zones d'activités économiques qui ont un intérêt supra communal de part leur taille, leur positionnement, leur type d'activité et le nombre d'emplois qu'elles génèrent ou pourraient générer. Ces zones sont les suivantes :

- La Zone de Fournès, zone non exploitée mais qui de part sa proximité immédiate avec le seul échangeur autoroutier et la gare de Remoulins est un site structurant pour la presque totalité de l'Uzège Pont du Gard et dont l'influence peut déborder des limites de notre



REDYNAMISER L'ECONOMIE LOCALE

A'U | agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

Structuration économique

- Zone d'activité à requalifier
- ★ Site potentiel de développement économique

Stratégie de développement

- 🌀 Zone d'intérêt stratégique
- Pôle d'économie structurante
- Enjeux paysager fort

Espaces agricoles à forte valeur ajoutée

- ▨ Terres irriguées par BRL
- ▨ Plains agricoles

Mixité fonctionnelle dans les enveloppes urbaines (habitat, commerces, artisanat, services)

- territoire
- La zone d'activité de Sanofi à Aramon qui offre des potentialités intéressantes en lien avec les industries existantes (Chimie en particulier) et peut bénéficier de la proximité de l'aire avignonnaise.
- La zone en reconversion de l'ancienne centrale électrique sur Aramon, aujourd'hui intégrée dans un Contrat Territorial d'Energie avec le territoire industriel du Gard Rhodanien.

Les zones moteurs sont les zones d'activités économiques qui sont dites structurantes à l'échelle de l'intercommunalité. L'objectif est qu'elles reçoivent prioritairement des entreprises extérieures, créatrices d'emploi mais en lien avec le tissu local. Ces zones sont les suivantes :

- La ZAE d'Audabiac, située sur l'axe Bagnols-Alès
- La ZAE des Sablas à Montaren qui a une vocation mixte
- La ZAE de Domazan
- La ZAE de Vitembal à Remoulins

L'aménagement de ces zones, réalisé au coup par coup, a été pensé sans prise en compte des enjeux environnementaux ou paysagers. Or, au regard de la qualification du territoire de l'Uzège-Pont du Gard, un vaste effort de requalification des zones d'activités apparaît inéluctable d'autant que la qualité du paysage constitue avec le niveau de desserte et d'équipement numérique, le principal facteur d'attractivité, au-delà des facteurs techniques tels que la connexion aux axes de transport et au haut débit, est l'atout paysager. **L'objectif n°49 est d'encourager la qualité environnementale et paysagère des parcs d'activités** et particulièrement les zones présentes en entrée de territoire. L'offre foncière et immobilière veillera, donc, à s'inscrire dans une logique de développement durable sur le plan environnemental, paysager et intégrera notamment la desserte en transports en commun lorsque cela est possible.

AMBITION 3.1.3

ASSURER UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE DES ÉQUIPEMENTS SERVICES & COMMERCES

L'objectif n°50 est de conforter l'attractivité des polarités par le maintien et le renforcement de l'offre de proximité.

PÉRENNISER L'ATTRACTIVITÉ DES PÔLARITÉS PRINCIPALES ET SECONDAIRES

PÉRENNISER L'ATTRACTIVITÉ DU PÔLE UZETIEN

L'activité est classiquement polarisée sur la centralité d'Uzès. Néanmoins, les commerces n'attirent pas l'ensemble du territoire du SCoT, compte tenu des pratiques et des possibilités de mobilité. En effet, même si le pôle d'Uzès concentre plus de la moitié des commerces non alimentaires du territoire, il ne concentre qu'1/3 des commerces alimentaires.

Ainsi, il convient d'améliorer la lisibilité de l'offre commerciale. La priorisation de l'implantation de nouvelles surfaces commerciales sur le centre-ville d'Uzès et sur les sites décentrés existants (par extension/mutation des sites commerciaux existants) permettra de conforter la lisibilité de l'offre en évitant sa dispersion.

En ce qui concerne les équipements et services, il est nécessaire de renforcer le rôle structurant de cette polarité principale. Pour ce faire, l'offre primaire en équipement structurant (administrations principales, équipements structurants et services) doit se développer prioritairement sur Uzès.

RENFORCER LE RÔLE DE REMOULINS ET ARAMON

Le niveau de couverture des besoins courants c'est-à-dire les dépenses réalisées de manière très régulières comme l'alimentaire ou les services du quotidien ainsi que des équipements et services est d'un assez bon niveau sur le territoire du SCoT. Cet aspect est à maintenir sur l'ensemble des pôles du territoire. Par contre, les pôles secondaires, compte tenu des temps de parcours, ont un rôle un peu plus large à jouer pour limiter les déplacements contraints, et offrir un niveau de ser-

vices optimum.

Sur le centre-ville de Remoulins et d'Aramon, la vacance des locaux commerciaux est importante. Elle est le fruit de l'histoire du territoire, avec le desserrement des ménages en centre-ville combinée à une évolution des modes de consommation. Très clairement, l'ensemble des locaux commerciaux inactifs ne pourront pas retrouver une place dans la dynamique commerciale du territoire. Il convient alors de définir un linéaire commercial prioritaire afin de favoriser la continuité et l'attractivité commerciale.

En ce qui concerne les équipements et services, il est nécessaire de mutualiser les équipements et services afin de créer une complémentarité entre Uzès, Aramon et Remoulins tout en soutenant le développement aujourd'hui engagé pour ce qui concerne les équipements structurants de rang secondaire (type collège, maison des services publics, etc.).

CONFORTER LES SERVICES DE PROXIMITÉ APPORTÉS AUX HABITANTS

Le commerce, les équipements et services contribuent, et contribueront, à la qualité de vie sur les espaces à dominante rurale, même si, pour des raisons économiques, ils ne peuvent être partout présents de manière physique. Le maintien de services de proximité au sens large sera recherché, en s'appuyant prioritairement sur les pôles d'équilibre.

Il s'agit en particulier de promouvoir la diversité de l'offre commerciale et de services sur ces pôles en favorisant la diversité de réponses aux besoins courants sur les pôles d'équilibre en localisant les nouvelles surfaces commerciales et de restauration préférentiellement dans les centralités et sur les sites décentrés existants ; les nouveaux commerces devront rester modestes dans leur dimension (moins de 300 m² de plancher) afin de ne pas générer des flux de déplacements spécifiques au-delà de la zone de proximité.

Afin de contribuer au lien social à l'échelle locale, il est très important que ces éventuelles nouvelles surfaces commerciales s'inscrivent dans la continuité urbaine existante (enveloppe urbaine), et évitent des implantations sur des sites séparés du bourg-centre.

AMBITION 3.1.4

CONSTRUIRE UNE POLITIQUE DURABLE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Les commerces sur le territoire se sont implantés en ne prenant que trop peu en compte la dynamique économique du territoire, et les questions environnementales. Aussi, la volonté du SCoT est de bâtir une stratégie commerciale pour offrir aux habitants du territoire un maillage intelligent et permettre surtout aux pôles villageois de pouvoir développer une véritable offre de proximité.

L'objectif n°51 est d'intégrer les questions environnementales aux futurs développements commerciaux. En effet, la loi ALUR a imposé le respect de règles environnementales de plus en plus importantes pour les projets commerciaux nécessitant une autorisation d'exploitation commerciale (soit pour les ensembles commerciaux de plus de 1.000 m² de vente) : emprise et typologie de stationnement, obligation de développer des solutions en matière de production d'énergies renouvelables, ou de végétalisation, entres autres.

Il conviendra d'intégrer les questions environnementales aux futures implantations commerciales, au-delà des implantations nécessitant une autorisation d'exploitation commerciale, soit à partir de 300 m² de surface de plancher, comme pour les zones d'activités économiques :

- Démarche économe d'espace en privilégiant les ensembles commerciaux aux implantations isolées,
- Optimisation des surfaces dédiées au stationnement (non imperméabilisation, couverture par photovoltaïque...) et la gestion des eaux, - Desserte de ces équipements par des modes doux : liens piétons / vélos avec les centres-bourgs,
- Qualité d'insertion architecturale et paysagère en capacité de limiter l'impact des installations nouvelles sur le paysage, - Exigences en matière de durabilité et de performance énergétique des bâtiments.

AMBITION 3.2

ORGANISER L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE

L'activité touristique est une des composantes essentielles du développement économique des territoires, en particulier dans les territoires ruraux. Le tourisme contribue également à l'amélioration du cadre de vie des habitants ainsi qu'au renforcement de l'attractivité du territoire.

L'activité touristique est d'ores et déjà une réalité bien ancrée historiquement sur l'Uzège Pont du Gard qui est une destination « plurielle ». En effet fort de la présence du Pont du Gard classé au patrimoine de l'UNESCO et des Gorges du Gardon, classées réserve de biosphère au titre de l'UNESCO, le territoire s'appuie sur un maillage de sites grandioses avec entre autres Uzès et les concluses de Lussan. Labellisé depuis peu Grand Site Occitanie, le territoire offre une gamme riche en termes de tourisme de bouche avec la présence de la vigne, de la truffe et des oliviers. Un bémol, la place du secteur touristique dans l'économie territoriale n'est pas à la hauteur des attentes en termes d'emplois, d'attractivité, de qualité d'hébergements, de stratégie et de gouvernance. Une marge de développement existe, conditionnée à une meilleure qualification de l'offre touristique.

AMBITION 3.2.1

ASSEOIR L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE SUR LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

La diffusion des flux sur l'ensemble du territoire est indispensable pour que le tourisme devienne une activité économique durable et pérenne. Disposant d'atouts indéniables, le territoire voit chaque année sa fréquentation en période estivale augmenter, en revanche, en intersaison, l'activité a du mal à se stabiliser. Cette saisonnalité marquée a des conséquences au niveau de l'emploi, de la rentabilité économique, de l'aménagement du territoire (surfréquentation en été, problèmes de gestion des flux de circulation ...). Ainsi, le territoire doit passer d'un tourisme de site à un tourisme global en s'appuyant sur ses ressources et en facilitant les mises en réseaux des acteurs de l'économie touristique. **L'objectif n°52 est de protéger les ressources touristiques du territoire.**

Le patrimoine bâti est le dénominateur commun aux différentes échelles. Des marges de progression existent encore pour la valorisation touristique de cette ressource. Il est nécessaire de développer et de consolider Uzès, Le Pont du Gard et Lussan comme points d'ancrage touristique autour desquels un rayonnement est possible. En effet, Uzès et le Pont du Gard sont de renommée internationale et Lussan, labellisé « Plus beau village de France », devient un lieu emblématique du territoire. Néanmoins, le territoire n'est pas lié à ces trois sites, en effet tous les pôles villageois du territoire participent à l'attrait touristique de l'Uzège Pont du Gard. Ainsi, **l'objectif n°53 est de valoriser le patrimoine local et les silhouettes villageoises de chaque commune de l'Uzège Pont du Gard.** Pour aller dans ce sens, une signalétique touristique commune doit être pensée afin que le touriste comprenne qu'il arrive sur un territoire d'exception.

Les ressources présentes naturellement sur le territoire sont à exploiter pleinement comme la ressource eau et les ressources agricoles. **L'objectif n°54 est de mettre en scène et promouvoir les gorges du Gardon, la Vallée de l'Eure, la vallée de la Cèze, la confluence du Gardon, les rives du Rhône et les concluses de Lussan.** Ces sites bien que partiellement protégés par le biais des dispositifs environnementaux comme Natura 2000 ou les réserves de biosphère sont des sites d'exception où se mêlent activités nautiques (canoë, canyoning, etc.) et activités de baignade. En pleine saison, le paysage au bord de ces sites change avec la présence de structures temporaires, de parkings improvisés et la biodiversité n'est pas toujours respectée. Il faut permettre une cohabitation harmonieuse durable entre les pratiques de pleine nature, et la présence d'espèces remarquables ainsi que le maintien de l'intégrité des sites naturels.

Pour ce qui concerne la ressource agricole, que ce soit l'oenotourisme, les fêtes autour du vin, les

truffes d'Uzès labellisées Site Remarquable du Goût, ou encore les festivités liées aux produits du terroir comme le pois chiche et l'oignon, **l'objectif n°55 est de promouvoir les produits du territoire comme ambassadeur touristiques** pour permettre le développement de synergies avec les activités du territoire non encore considérées comme liées à l'économie touristique. L'innovation territoriale est l'enjeu, elle passe par la coopération des acteurs d'une même filière pour établir des stratégies communes et créer un accueil personnalisé haut de gamme faisant valoir les produits du terroir.

AMBITION 3.2.2 **PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT CULTUREL**

Le territoire possède quatre niches présentant des potentiels de développement et d'attractivité touristiques, l'artisanat d'art avec les poteries de Saint Quentin le Poterie, les Haras d'Uzès scène nationale de compétition équine, la Romanité et Uzès labellisée ville d'Art et d'Histoire. Ces potentiels de renommée nationale voir internationale doivent pouvoir à leur niveau se développer pour permettre un rayonnement plus important du territoire.

Les deux premières, de renommée internationale, sont comme le Pont du Gard des lieux qui attirent les touristes sans nécessairement générer de retombées économiques locales sur le long terme. Ceci est dû principalement au manque de lisibilité de l'offre touristique sur le territoire. Pour répondre, à ce manque **l'objectif n°56 est de renforcer et mettre en valeur l'offre touristique**.

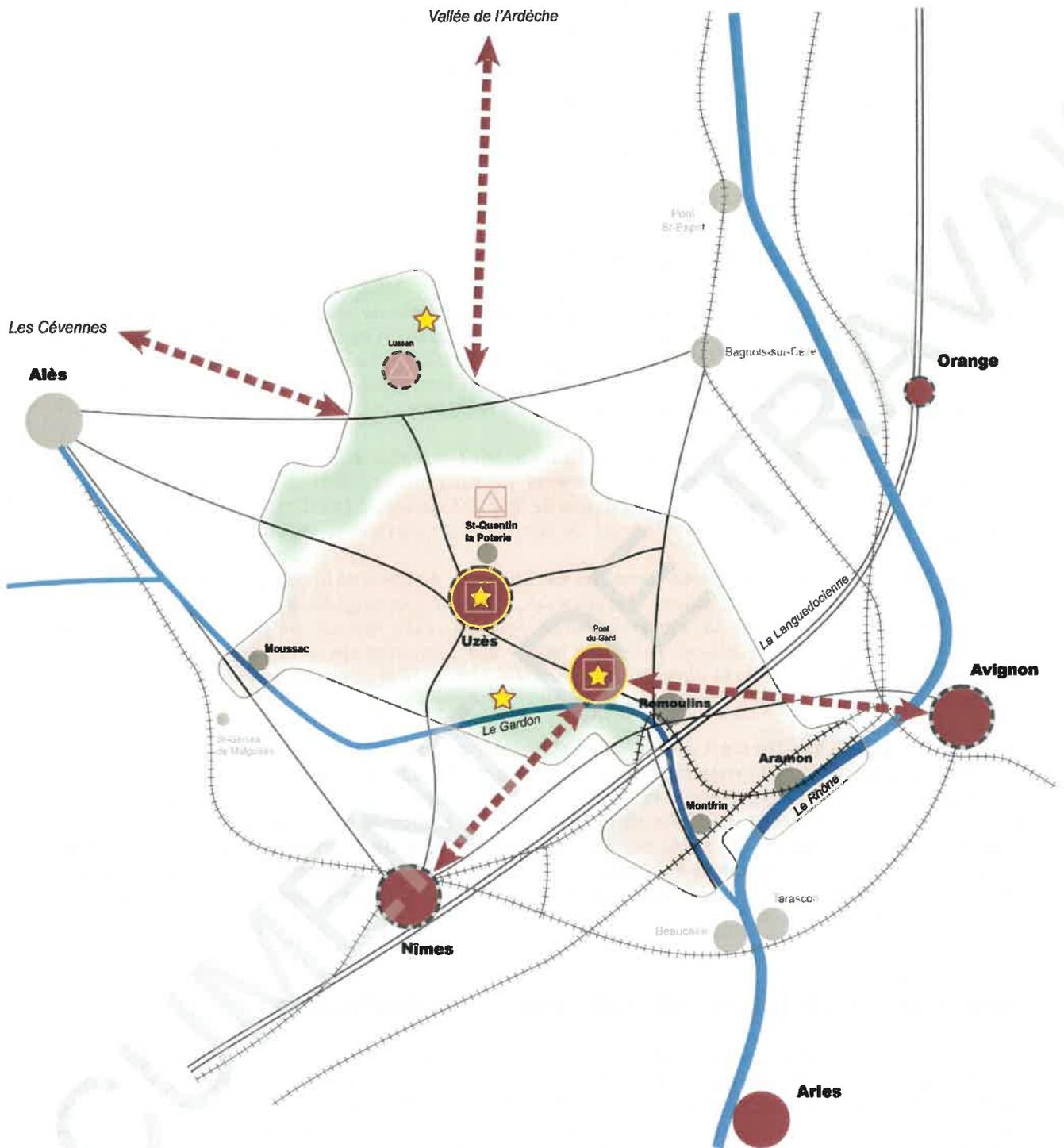
Entre le Pont du Gard, les carrières romaines de Castillon du Gard et la découverte d'une mosaïque romaine à Uzès, la Romanité devient une ressource touristique singulière de l'Uzège Pont du Gard. **L'objectif n°57 est de créer un circuit culturel et touristique autour de la Romanité en coopération avec les sites de Nîmes et Arles**. En effet, son potentiel de découverte est un axe fort à développer. La valorisation de circuits et itinéraires, l'éducation sont d'ailleurs autant de leviers et le projet touristique phare du territoire.

Enfin, Uzès, labellisée ville d'art et d'histoire et scène nationale pour la danse contemporaine est de tout temps reconnue nationalement pour son caractère culturel. Aussi, **l'objectif n°58 est d'encourager les projets culturels sur la commune d'Uzès pour en faire une place culturelle à minima d'intérêt départementale**. En sa qualité de pôle principal, Uzès doit pouvoir recevoir des équipements culturels structurants permettant tout au long de l'année de capter les flux touristiques. De surcroît ces éléments touristiques sont aussi bien des attracteurs touristiques que des équipements profitant aux populations résidentes, qui magnifient l'appartenance à une identité territoriale forte.

AMBITION 3.2.3 **ADAPTER L'HEBERGEMENT AUX CIBLES TOURISTIQUES**

L'attractivité touristique du territoire se mesure aussi à partir de sa capacité d'hébergement. Or, les lits non marchands et gîtes sont présents en grande majorité au Nord d'Uzès, pour les lits marchands, le territoire est marqué par une prédominance de camping et quelques hôtels situés au niveau des grands sites touristiques. Cependant, peu d'hôtels sont en capacité de recevoir un nombre important de touristes, permettant de devenir une destination touristique pour les tour-opérateurs. Dans un premier temps, il est essentiel pour capter les flux touristiques générés par le Pont du Gard d'être en capacité de les héberger. **L'objectif n°59 est de permettre l'implantation d'hébergement de qualité et de grande capacité autour du pôle du Pont du Gard**.

En sus des hébergements prévus autour du pôle touristique du Pont du Gard et des équipements à venir sur Uzès et Castillon du Gard, chaque commune, interface écologique et urbaine, se doit d'être un vecteur touristique. **L'objectif n°60 est de permettre tous projets de tourisme durable pour l'ensemble du territoire**. La seule condition est que le projet puisse être intégré dans la stratégie globale du SCoT qui est d'intégrer les dimensions environnementales, paysagères mais aussi le soutien au tourisme social. Par conséquent, tous les nouveaux projets touristiques devront s'inscrire dans cette synergie. Ces projets devront être solides économiquement et exemplaires sur le volet environnemental, afin qu'ils ne finissent pas en friches.



ORGANISER L'ECONOMIE TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE

A'U | agence d'urbanisme région nîmoise et alesiennaise

Asseoir l'économie touristique sur les ressources du territoire

- Tourisme vert
- Tourisme de bouche potentiel
- Pôle touristique Supra Régional
- Pôle touristique Infra Régional

- Site touristique majeur
- Tourisme urbain
- Site grandiose

Promouvoir le rayonnement culturel

- Site touristique culturel
- Site touristique artisanal
- Complémentarité touristique à renforcer

AMBITION 3.3

VALORISER PLEINEMENT LE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DE L'UZÈGE PONT DU GARD

Le territoire de l'Uzège Pont du Gard se situe au croisement de l'axe méditerranéen et du corridor rhodanien et des Cévennes, au cœur de 4 agglomérations, Nîmes Métropole, Alès Agglomération, Le Grand Avignon et l'Agglomération du Gard Rhodanien. Investi dans deux coopérations InterSCoT, entre l'InterSCoT Gard/Vaucluse/Bouches du Rhône et l'InterSCoT Gard, le territoire travaille conjointement avec ses partenaires pour mener un travail cohérent à l'échelle à minima du département.

AMBITION 3.3.1 IMPULSER UNE DYNAMIQUE DE COOPÉRATION

Le Pont du Gard, monument emblématique de la Romanité, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO fait partie d'un vaste ensemble présent dans le Gard, allant du Camp de César à Laudun à Nîmes, ville romaine riche en monuments et dotée d'un patrimoine antique exceptionnel. Il peut ainsi être intéressant de penser ce patrimoine dans un espace plus grand et de mettre en place des stratégies communes pour capter les flux de touristes. **L'objectif n°61 est de faciliter la lecture patrimoniale autour de la Romanité.** Cela passe notamment par la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire entre Nîmes et Remoulins afin de renforcer les complémentarités touristiques entre les 2 sites et leur accessibilité.

Le territoire de l'Uzège Pont du Gard fait partie intégrante du projet de Parc Naturel Régional des Garrigues qui comprend 80 communes et présente des patrimoines remarquables et menacés. Le patrimoine culturel constitue un élément identitaire fort, marqué par le Duché d'Uzès et la Romanité, ou encore l'histoire et les savoir-faire (pierre, soie, poterie, productions agricoles,...), le patrimoine bâti, un archipel de village typique et de caractère, plus d'une centaine de monuments historiques. Le patrimoine naturel ensuite, qui se caractérise par 6 grands ensembles d'intérêt patrimonial qui confèrent au territoire une importance majeure pour la préservation de la biodiversité. Reconnus à l'échelle nationale et européenne, les milieux concernés hébergent des espèces particulièrement rares et menacées en France. Qualifié de « paysage exceptionnel » dans l'atlas régional, les garrigues constituent un patrimoine paysager hors du commun avec ses trois ensembles paysagers que constituent le plateau de Lussan et les Gorges de la Cèze, la ville d'Uzès et la plaine environnante et les gorges du Gardon avec le Pont du Gard. C'est sans doute dans ce domaine que la cohérence territoriale est la plus forte. **L'objectif n°62 est de mettre en place une dynamique territoriale qui pourrait faire valoir ses spécificités rurales au sein du Grand Territoire.**

AMBITION 3.3.2 ASSUMER LE RÔLE DE TERRITOIRE INTERMÉDIAIRE

Dans le cadre de leur révision en cours, les SCoT de l'Uzège Pont du Gard et du Sud Gard ont conduit des travaux en cohérence et selon des méthodologies communes. C'est le cas notamment de l'approche trame verte et bleue et de l'occupation des sols qui fût élaborée de concert. Aujourd'hui avec l'élaboration du SRADDET Occitanie 2040, la coopération entre SCoT gardois s'est élargie au SCoT du Pays des Cévennes et au Gard rhodanien. Les élus des 4 SCoT se sont ainsi mobilisés pour adresser une contribution commune au projet de SRADDET Occitanie 2040. L'interSCoT pourra se réunir pour aborder différentes thématiques liées à l'aménagement du territoire et demeurer ainsi un interlocuteur dans le cadre de l'élaboration et du suivi du SRADDET.

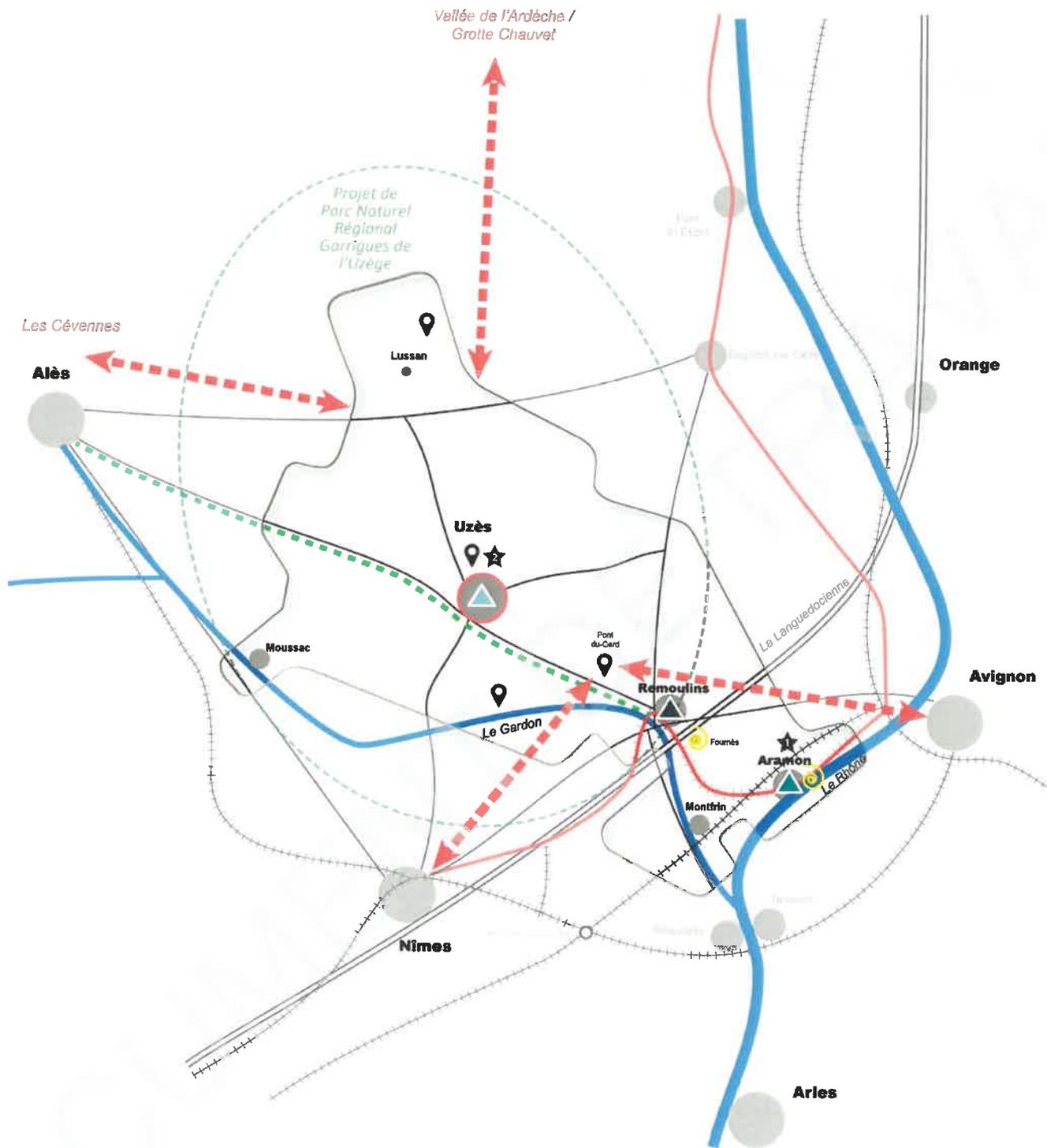
L'Uzège Pont du Gard se situe en périphérie directe de la métropole Nîmes Alès et s'inscrit dans un projet de plus grande envergure, la Grande Provence comprenant les territoires du Delta Rho-

danien. Principalement appuyé sur ses atouts paysagers, patrimoniaux et ses ressources agricoles et naturelles, l'Uzège Pont du Gard constitue un espace pivot stratégique majeur.

L'association de la Grande Provence est structurée autour d'un réseau de territoire hors métropole de villes intermédiaires (Nîmes-Arles-Avignon) et de polarités urbaines et villageoises qui connaissent de nombreux échanges de proximité. C'est assurément un espace carrefour, charnière entre les systèmes de la Provence, du Languedoc et de la vallée du Rhône. Riche d'un réseau de desserte efficace, cet espace constitue une destination touristique, culturelle et économique qui concentre, des atouts remarquables : situation privilégiée, héritage exceptionnel avec une forte concentration de sites classés au patrimoine mondial de l'Humanité, grands espaces naturels, produits agricoles de renommée, cadre de vie de grande qualité, villes à taille humaine.

Le développement de cette association «la Grande Provence» exige que les lieux les plus stratégiques se mobilisent pour construire l'espace métropolitain. L'Uzège-Pont du Gard, entendu comme place culturelle, doit se renforcer et augmenter ses équipements pour jouer le rôle moteur attendu à l'échelle de la Grande Provence. **L'objectif n°63 est d'affirmer le positionnement de l'Uzège-Pont du Gard dans cet espace de coopération.** En effet le succès d'une métropole repose sur la construction d'une interdépendance entre territoires urbains et ruraux.

En parallèle l'Uzège Pont du Gard, est le poumon vert de tout un chapelet d'agglomérations. Situé entre les agglomérations d'Alès, Nîmes, Avignon, Arles et Bagnols sur Cèze, le territoire a un positionnement singulier. Il demeure un véritable espace vécu où territoires de projets et périmètres administratifs coïncident. **L'objectif n°64 est d'asseoir son positionnement de poumon vert pour jouer la carte de la complémentarité.** A ce titre, le territoire a besoin ces prochaines années de travailler sur un contrat de réciprocité avec les agglomérations voisines afin de mettre en place des projets communs et en parallèle de maintenir la qualité de son cadre de vie.



PROJETS STRATEGIQUES ET COOPERATION TERRITORIALE

A'U | agence d'urbanisme région nîmoise et alsésienne

Favoriser le développement économique et l'innovation

★ Sites innovants

1. Aramon :

- Clean Tech Vallée
- Recherche médicale / biotechnologies

2. Uzès : Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation

● Zone d'intérêt stratégique

Renforcer le développement culturel et touristique

→ Complémentarité touristique

○ Projet de centre culturel

📍 Site touristique majeur

Transports et mobilité : valoriser les ouvertures territoriales et inter-régionales

→ Ré-ouverture aux voyageurs de la rive droite du Rhône

→ Principaux itinéraires cyclables existants/projetés

▲ PEM ferroviaires stratégique / d'équilibre / PEM routier

GLOSSAIRE

CDAC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
GES	Gaz à effet de serre
PEM	Pôle d'Echanges Multimodaux (voiture, vélos, bus, etc.)
PLU	Plan Local d'Urbanisme
SDAGE	Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement et de ...
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie